GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

COLLECTION **RAPPORT**

2024

# BUDGET CLIMAT

—

## VOTÉ AU CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 6 JUIN 2025

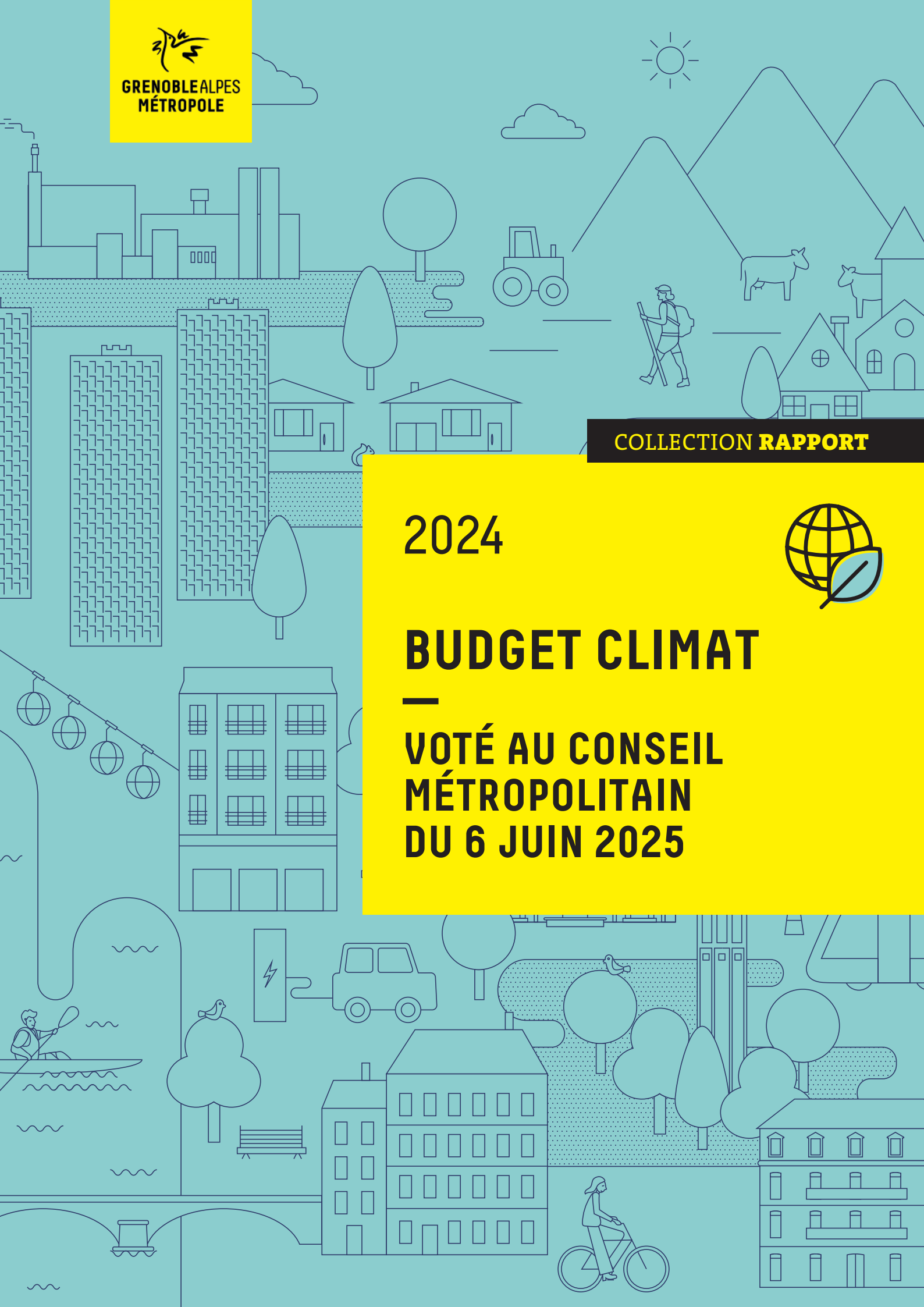

## BUDGET CLIMAT 2024

Une démarche de classification du budget au regard de critères climatiques a été réalisée par la Métropole pour le 3ème exercice consécutif depuis 2022.

Le travail impliquant l'ensemble des directions de la Métropole, a porté sur l'analyse des dépenses du compte administratif au regard de leur effet sur l'atténuation au changement climatique (réduction des émissions de gaz à effet de serre et augmentation du stockage de carbone).

L'analyse a porté sur l'ensemble des dépenses d'investissement et de fonctionnement du budget principal depuis 2022. En 2024, elle a été étendue aux dépenses d'investissement des budgets annexes.

En 2025, il est prévu de l'étendre au volet « préservation des écosystèmes & Biodiversité », puis au volet « adaptation au changement climatique » par la suite.

Ce classement s'est appuyé sur la méthode développée par I4CE (Institut de l'économie pour le climat) basée sur l'objectif net zéro carbone en 2050 selon la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) de la France, qui a été adaptée selon des arbitrages internes à la Métropole.

Certaines dépenses ont été exclues du périmètre d'analyse.
Il s'agit essentiellement d'écritures comptables spécifiques ou conduisant à un double compte (par exemple : les opérations pour compte de tiers, les cautions et avances remboursables en investissement, les intérêts moratoires, les annulations de titres sur exercices antérieurs ou les refacturations de charges en fonctionnement).

Les dépenses ont été classées en 6 catégories :

- **Très favorables**, dépenses vertueuses au regard de l'atténuation au changement climatique, et compatibles avec une stratégie neutralité carbone en France.
- **Favorables sous conditions**, dépenses permettant la réduction des gaz à effet de serre (GES) soit directement, soit en se substituant à des alternatives plus carbonées sans pour autant permettre la neutralité carbone.
- **Neutre**, dépenses sans impact significatif sur le climat.
- **Plutôt défavorables**, dépenses qui sont, de par leur nature, Défavorables à l'atténuation au changement climatique, mais pour lesquelles la Métropole met en œuvre des actions durables ou les réalise selon des procédés ou avec des moyens moins Défavorables.
- **Défavorables,** dépenses qui contribuent à l'augmentation des gaz à effet de serre.
- **À approfondir,** dépenses qui nécessitent une analyse plus approfondie, à réaliser à partir de données extra-comptables notamment.

Afin de répondre à la nouvelle obligation de la loi de finances 2024 et conformément aux modalités d'application fixées dans le décret du 16 juillet 2024, l'annexe « Impact du budget pour la transition écologique » est jointe au compte administratif 2024.

## FONCTIONNEMENT

**Classement des dépenses de fonctionnement au regard de l'atténuation au changement climatique**

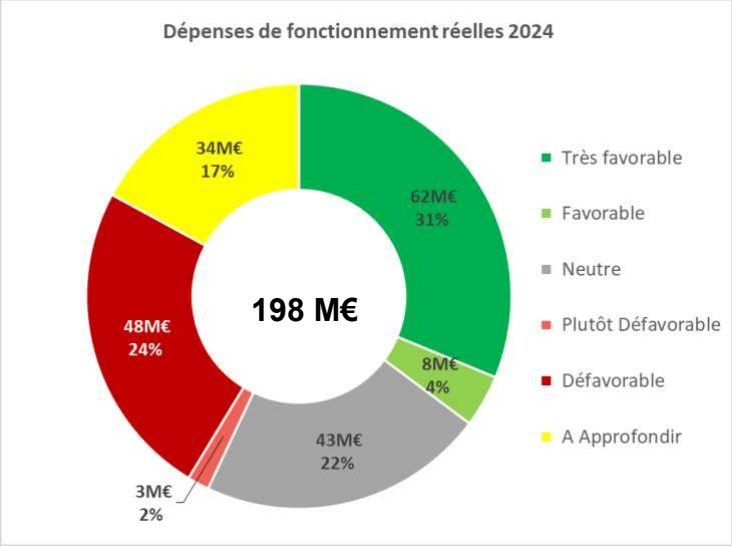


Pour la section fonctionnement, 198 M€ des dépenses ont été classés.

- Soit 116 M€ de dépenses de fonctionnement, hors dépenses depersonnel réparties :

33 M€ de dépenses sont classées **très favorables** et 3,5 M€ de dépenses **favorabless sous conditions**.

Les dépenses classées comme **neutre** représentent 27,3 M€.

0,4 M€ de dépenses sont classées **plutôt défavorables** et 23 M€ **Défavorables.**

Enfin, 29 M€ des dépenses restent **à approfondir** (dont 17,5 M€ concernent la contribution au SDIS non présentée ci-après).

- Soit 81 M€ de dépenses de personnel réparties sur les différents programmes.

Les dépenses totales de personnel ont été retraitées des dépenses de personnel des syndicats (SMMAG et SABF) et des annulations de titresréalisées sur les exercices antérieurs.

Par ailleurs, certaines dépenses (formation, handicap, assurances…) sont classifiées selon leur nature et non au titre de la MS par répartition proportionnelle. D'où un écart apparent avec les données de masse salariale commentées dans la suite du document.

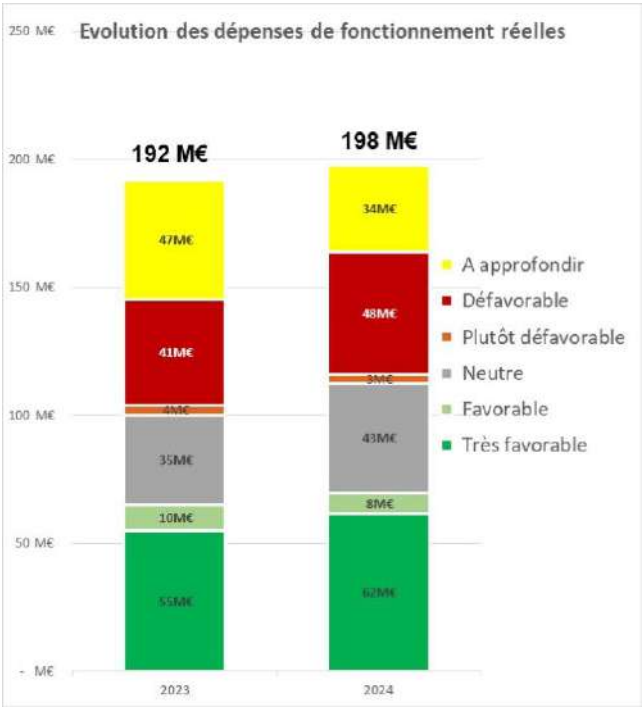

Entre 2023 et 2024 :

- Les dépenses classées **à approfondir** ont diminué de 47 M€ à 34 M€ (soit une part de 24% à 17% des dépenses totales). Ceci s'explique principalement par la mise en place d'une cotation de certaines dépenses au regard de grilles d'analyse, ainsi que la cotation des subventions versées aux Budgets Annexes,
- Les dépenses classées **très favorables** ont progressé de 55 M€ à 62 M€ (soit une part de 29% à 31% des dépenses totales) : notamment les dépenses liées aux dispositifs de sobriété et efficacité énergétique, qualité de l'air et plan Canopée.

## INVESTISSEMENT

**Classement des dépenses d'investissement au regard de l'atténuation auchangement climatique**

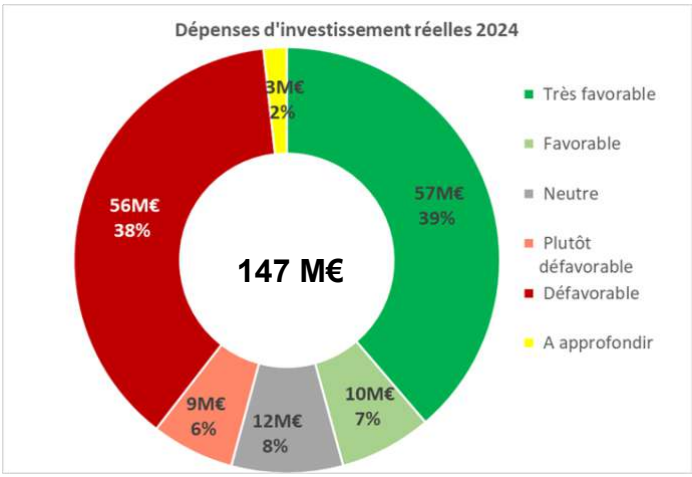


Sur les 147 M€ de dépenses 2024 classées pour la section investissement :

39 % sont classées **Très favorables** à l'atténuation au changement climatique, soit 57 M€ compatibles avec un scénario de neutralité carbone.

Les dépenses **Favorables sous conditions**, qui ne permettent pas d'atteindre la neutralité carbone mais améliorent la situation, s'élèvent à 10 M€ et représentent 7 % des dépenses totales.

Les dépenses classées comme **neutre** ne représentent que 8 % du total.

A contrario, 9 M€, soit 6% des dépenses sont classées **Plutôt défavorables**, ces dépenses ont un impact carbone notable, toutefois, la métropole a entrepris des actions pour diminuer les émissions correspondantes.

38 % des dépenses, soit 56 M€, sont classées **Défavorables** dans la mesure où elles génèrent des gaz à effet de serre, ce qui aggrave le changement climatique.

Enfin, 2 % des dépenses nécessitent des analyses plus poussées pour pouvoir les caractériser.

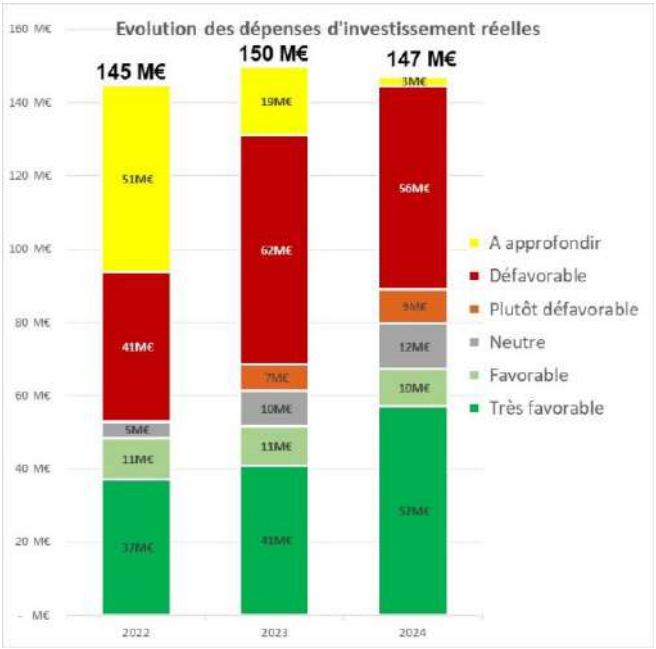


Entre 2022 et 2024 :

- Les dépenses classées **à approfondir** ont fortement diminué de 51 M€ à 3 M€ (soit une part de 35% à 2% des dépenses totales). Ceci s'explique principalement par la mise en place d'une cotation de certaines dépenses au regard de grilles d'analyse, notamment pour les opérations d'aménagement, les constructions ou réhabilitations de bâtiments.
- Les dépenses classées **Très favorables** ont progressé de 37 M€ à 57 M€ (soit une part de 27% à 39% des dépenses totales) : notamment les dépenses liées aux dispositifs contribuant aux travaux de rénovation énergétique des particuliers, ainsi que des bâtiments publics métropolitains (MC2, ESAD, siège métropolitain…), le développement des pistes cyclables chronovélo, le développement des énergies renouvelables etc…

# 1. BUDGET PRINCIPAL - DETAIL PAR PROGRAMME ET ACTION

## 1.1 ATTRACTIVITE, INSERTION, DYNAMISME ECONOMIQUE

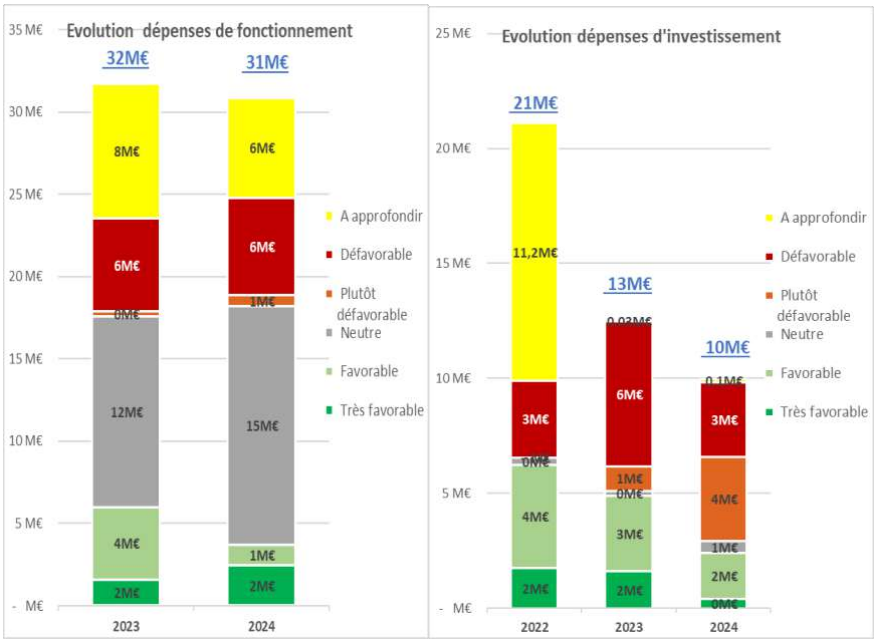


### 1.1 Programme Développement économique

FONCTIONNEMENT

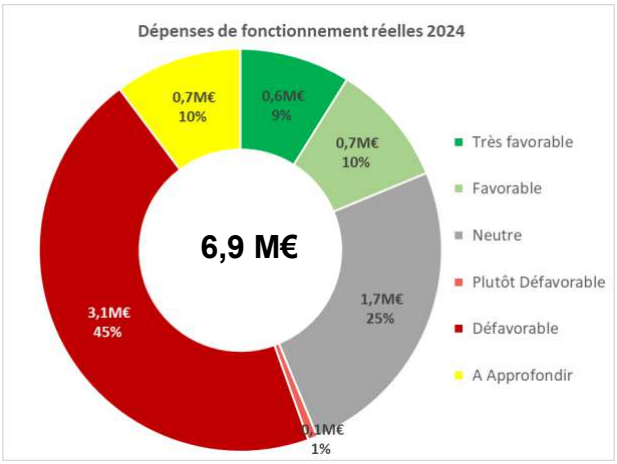


Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 6,9 M€, dont 3,2 M€ de dépenses de personnel.

Pour les dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel), soit 3,7M€ :

80 K€ des dépenses sont classées **Très favorables** :

- 1/3 de la participation versée à la CCI et CMA pour l'axe sur le climat : 50 K€
- Ateliers présentations, versements de subventions sur l'économie circulaire : 27 K€

114 K€ sont classées **Favorables** :

- Prorata appliqué aux subventions versées à des créations d'activité en lien avec l'environnement et l'économie sociale et solidaire : 86 K€
- Dépenses réalisées pour l'animation des ZAE : 25 K€, l'objectif est de travailler sur un plan de déplacements inter-entreprises.

1,1 M€ des dépenses sont classées **Neutre** :

- Taxe foncière du MIN : 0,4 M€

- Application d'un prorata à la subvention versée au budget annexe "Locaux économiques", en fonction de l'analyse climat des dépenses d'investissement : 0,3 M€
- Prorata appliqué aux subventions versées à des créations d'activité « autres » : 0,2 M€
- 1/3 de la participation versée à la CCI et CMA : 50 K€

1,9 M€ des dépenses sont classées **Défavorables** :

- Evènements (salons, forums) : 0,7 M€
- Entretien et maintenance des zones d'activités économiques (ZAE) : 0,3M€
- Application d'un prorata à la subvention versée au budget annexe ''Locaux économiques'' : 0,4 M€
- Etude stratégie foncière et immobilière de développement économique de la Métropole : 0,1 M€
- Subvention pour l'association des commerçants : 170 K€
- 1/3 de la participation versée à la CCI et CMA : 50K€

0,5 M€ des dépenses sont **à approfondir**. Il s'agit des subventions versées aux pôles clusters et filières : 0,4 M€ et pépinières : 0,1 M€.

INVESTISSEMENT

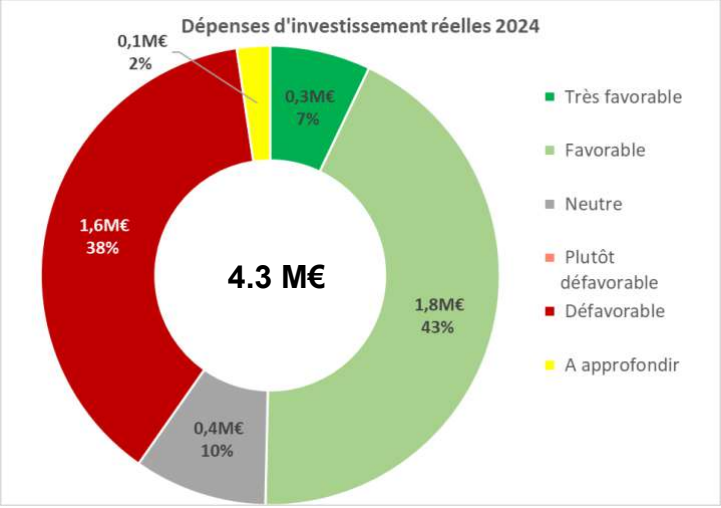


7% des dépenses sont classées **Très favorables**, soit 0,3 M€ : il s'agit de l'entretien des zones d'activités et industrielles, soit un prorata de 40 % des dépenses réalisées pour les mobilités douces et la végétalisation.

43% des dépenses sont classées **Favorables**, soit 1,8 M€ :

- Projet Nano 2026, recherche sur l'énergie pour réduire la consommation : 1,1 M€
- Soutien aux plateformes technologiques (investissement R&D intégrant une partie liée aux énergies vertes) : 0,4 M€
- Aides aux commerces, prorata de 40 % pour des investissements liés à la transition énergétique (leds, isolation…) : 0,3 M€
- Aides à l'hôtellerie : 0,1 M€, soutien dans la réalisation de travaux de mises aux normes énergétiques

0,4 M€ de dépenses sont classées **Neutre**, soit 10% :

- Participation au déficit foncier de l'opération de portage par l'EPFL pour l'acquisition d'un local à usage professionnel et de bureaux sur la commune de Pont-de-Claix et Echirolles : 0,2 M€
- Achat de locaux économiques dans le cadre de l'activité de la foncière commerciale : 0,1 M€
- Participation à l'association Réseau Entreprendre Isère pour favoriser la création d'emploi en proximité et la sensibilisation aux enjeux environnementaux : 0,1 M€

38 % des dépenses sont classées **Défavorables**, soit 1,6 M€ :

- Entretien des zones d'activités et économiques : 0,5 M€ (soit un prorata de 60 % des dépenses réalisées pour le stationnement et la voirie)
- Aides aux commerces pour 60 % sur des investissements liés à l'aménagement des locaux (sécurisation, mobilier) : 0,4 M€
- Entretien et maintenance du bâtiment Marché d'Intérêt National (MIN) : 0,15 M€
- Travaux d'aménagement réalisés dans le cadre de la convention de redynamisation des pôles commerciaux de proximité : 0,2 M€

0,1 M€ de dépenses restent **à approfondir** et concernent la prise de participation au fonds d'investissement COOP Venture.

### 1.1.2 Programme Cohésion économique

FONCTIONNEMENT

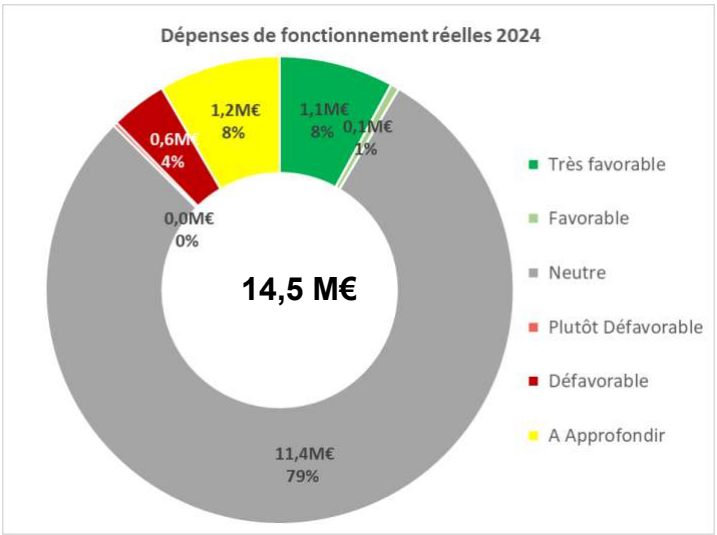


Les dépenses de fonctionnement du programme Cohésion économique s'élèvent à 14,5 M€, dont 7,5 M€ de dépenses de personnel.

Pour les dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel), soit 7M€ :

6% des dépenses sont **Très favorables**, soit 0,4 M€ : il s'agit principalement des dépenses d'insertion par l'activité économique (réinsertion à partir de l'activité de recyclage).

5,9 M€ des dépenses sont classées **Neutre**, soit 84% :

- Maison de l'emploi : 2.1 M€ et émancipation jeunesse : 1 M€, dépenses de personnel.
- Animation et gestion du PLIE (Plan Local Insertion Emploi) : 1 M€.
- Insertion : 0,1 M€, Insertion par l'activité économique : 0,3 M€ ; territoire zéro chômeur : 0,1 M€
- Contrat territorial réfugiés, PIC (intégration professionnelle des réfugiés) : financement d'actions en lien avec les transports en communs, le vélo, éducation à la transition : 0,4 M€
- Forum emploi : 0,3 M€
- Plan pauvreté : 0,2 M€

75 K€ des dépenses sont classées **Défavorables**. Il s'agit principalement des frais de nettoyage et maintenance des Maisons de l'emploi.

0,6 M€ des dépenses restent **à approfondir**. Il s'agit de subventions versées pour des projets d'économie sociale et solidaire : 0,5 M€ et des frais de gestion des locaux (maisons de l'emploi, missions locales) : 0,1 M€.

INVESTISSEMENT

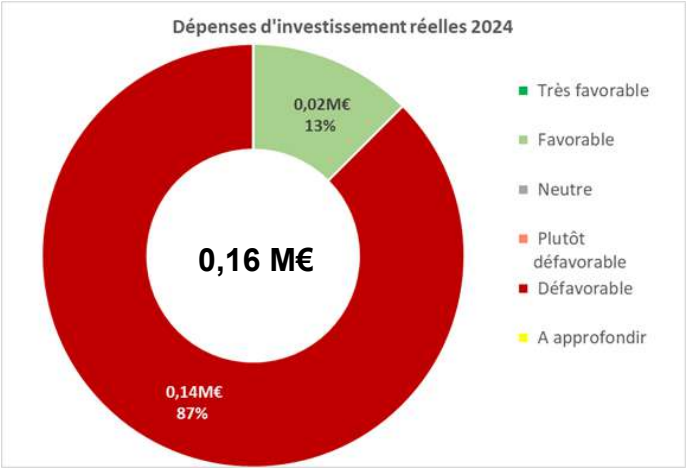


87% des dépenses sont classées **Défavorables**, soit 0,14 M€ :

- Divers travaux d'entretien et maintenance réalisés sur les bâtiments des missions locales et maisons de l'emploi : 86 K€
- La rénovation du bâtiment « Territoire zéro chômeur », sans réalisation d'une rénovation thermique : 52 K€

20 K€ sont classées **Favorables**, soit 13% :

- Subvention Grenoble Habitat : installation de compteurs pour une meilleure performance énergétique sur le bâtiment ARTIS à Fontaine.

### 1.1.3 Programme Recherche, Innovation et Enseignement Supérieur

FONCTIONNEMENT

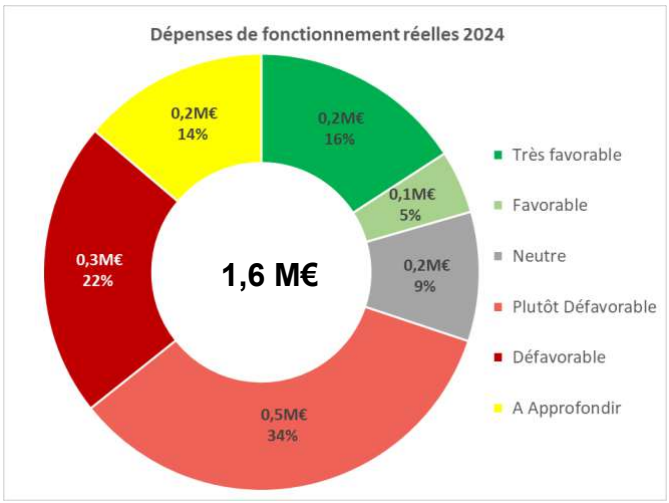


Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1,6 M€, dont 1,3 M€ de dépenses de personnel.

Pour les dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel), soit 0,2M€ :

33 K€ sont classées **Favorables**, ces dépenses correspondent à des études réalisées sur le numérique responsable.

Les dépenses **Neutre** concernent des cotisations 24 K€ et un dispositif « bienvenue » aux étudiants 18 K€.

160 K€ des dépenses restent **à approfondir (**65%). Il s'agit du soutien à divers projets de recherche et innovation à l'université.

INVESTISSEMENT

79% (soit 3.7 M€) de dépenses du programme sont classées **Plutôt défavorables** :

- Financement du projet CRESI (Centre de Recherche pour la Santé Intégrative) : construction de bâtiments avec l'utilisation de béton bas carbone et de matériaux biosourcés pour l'isolation thermique, pour 2,1M€
- Soutien au projet de réalisation d'une plateforme technologique de R&D dédiée au développement de piles à combustibles (Pemfuel Cell) : 0,25M€
- Dans le cadre du CPER Espaces numériques, versement de subventions pour le projet de réhabilitation Smart campus Stendhal : 0,3M€, ainsi que Smart campus Galerie des Amphis : 0,5 M€.
- Subvention versée pour le projet de maison des services aux étudiants (MSE), nouveau centre de santé inter-universitaire : 0,4 M€

21% (soit 1 M€) de dépenses sont classées **Défavorables** :

- Financement du projet de réhabilitation de l'ancien bâtiment de micro-électroniques du CEA Grenoble : 0,8 M€
- Dans le cadre du CPER, versement d'une subvention pour le projet de restaurant universitaire du cadran solaire : 0,18 M€.

### 1.1.4 Programme Tourisme - Promotion

FONCTIONNEMENT

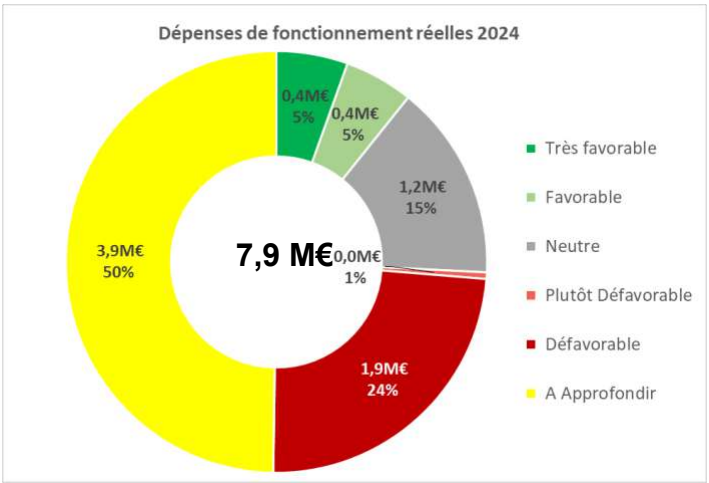


Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 7,9 M€, dont 1,9 M€ de dépenses de personnel.

Pour les dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel), soit 6 M€ :

58 K€ dépenses sont classées **Très favorables** :

- Subventions versées aux associations pour la défense de la biodiversité (Gentiana, LPO, CEN) : 18 K€
- Electricité des infrastructures (garantie d'origine renouvelable) 15 K€.

0,3 M€ dépenses sont classées **Favorables**. Cela concerne les dépenses d'entretien des sentiers.

0,9 M€ de dépenses sont classées **Neutre** :

- Alpexpo (taxe foncière du bâtiment) : 0,45 M€
- Application d'un prorata sur la participation versée au SABF, en fonction de l'analyse climat des dépenses d'investissement : 0,2 M€
- Diverses dépenses liées au fonctionnement du Col de Porte : 0,1 M€, et des espaces naturels : 0,1 M€

1,3 M€ des dépenses sont classées **Défavorables** :

- Application d'un prorata sur la participation versée au SABF : 0,5 M€
- Soutien ou participation à des évènements (foire de Grenoble, SIMI…) : 0,3 M€.
- Achats divers sans critères spécifiques, carburants, goodies: 0,2 M€
- Maintenance réalisée sur le site Alpexpo : 55 K€

3,4 M€ des dépenses sont classées **à approfondir**. Cela concerne : le soutien à l'agence Grenoble Alpes (dont reversement de la taxe de séjour) (3,1 M€), l'entretien d'espaces verts et du Col de Porte (0,1 M€), subvention versée à Isère Tourisme (70 K€).

INVESTISSEMENT

12% des dépenses sont classées **Très favorables**, soit 0,1 M€ :

- Etudes de travaux de rénovation énergétique réalisés à Alpexpo pour une amélioration thermique (Alpes congrès et Hall 89, Espace 68) : 54 K€
- Travaux d'étanchéité de la toiture de l'Agence Grenoble Alpes pour une amélioration thermique : 23 K€
- Installation de compteurs pour l'observatoire des mobilités : 19 K€

16% des dépenses sont classées **Favorables** soit 0,1 M€ :

- Entretien des sentiers et espaces naturels : 0.1 M€
- Aide au financement du vélorail sur l'ancienne voie de chemin de fer du petit train de la Mure versée à la commune de Saint Georges de Commiers : 40K€

12% des dépenses sont classées **Neutre** (0,1 M€), pour la réalisation d'études diverses (étude tendance du marché et potentiel de développement Alpexpo, étude Col de Porte…).

59% des dépenses sont classées **Défavorables**, soit 0,5 M€ :

- Acquisition de matériels roulants (essence) Col de Porte : 0,1 M€
- Maintenance du bâtiment Alpexpo : 0,1 M€
- Maintenance de bâtiments (Agence Grenoble Alpes, auberge de la jeunesse) : 0,1 M€
- Col de Porte : Aménagement et agencement du site : 0,15 M€.

1 % des dépenses restent à **A approfondir.** Il s'agit de dépenses réalisées en lien avec le projet Via du tram Grenoble Vercors 12 K€.

## 1.2 EQUIPEMENTS METROPOLITAINS CULTURELS ET SPORTIFS

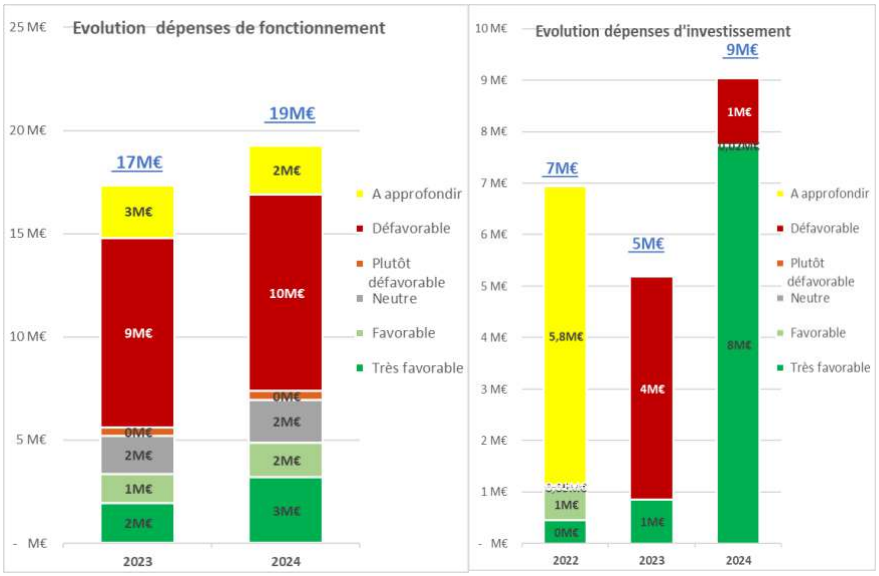


### 1.2.1 Programme Equipements culturels

FONCTIONNEMENT

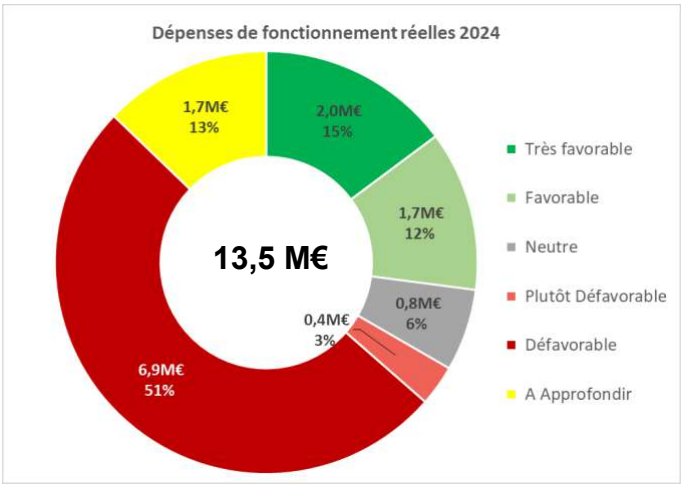


Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 13,5 M€, dont 4,8 M€ de dépenses de personnel.

Pour les dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel), soit 8,8M€ :

18 K€ de dépenses sont classées **Très favorables,** cela concerne le contrat d'électricité du bâtiment l'Hexagone (énergie renouvelable).

1,3 M€ des dépenses sont classées **Favorables**. Cela concerne la subvention versée au centre des sciences Cosmocité, proposant une offre de tourisme local desservi par les transports en commun.

0,4 M€ des dépenses sont classées **Neutre** :

- Politiques culturelles : 0,3 M€,
- Taxe foncière bâtiment MC2 : 0,1 M€

0,3 M€ des dépenses du programme sont classées **Plutôt défavorables**. Il s'agit principalement de la subvention versée au CCN (Centre Chorégraphique National), pour la création et les évènements, mais peu de déplacements.

5,3 M€ des dépenses sont classées **Défavorables**. Cela concerne principalement les subventions de fonctionnement versées à la MC2 (4,4 M€) et à l'Hexagone (0,7 M€), ces infrastructures accueillent des évènements générant des déplacements.

1,4 M€ des dépenses restent **à approfondir**. Il s'agit de la subvention de fonctionnement versée à l'ESAD (Ecole Supérieure d'Art et Design).

INVESTISSEMENT

94% des dépenses sont classées **Très favorables,** soit 7.6 M€, il s'agit des travaux de réhabilitation et de mises aux normes énergétiques des bâtiments de l'ESAD et de la MC2.

0,2% des dépenses sont classées **Neutre**, soit 20 K€, cela concerne les frais informatiques relatifs à la bibliothèque numérique.

6% des dépenses sont **Défavorables**, soit 0,5 M€, il s'agit des dépenses d'entretien des équipements culturels.

### 1.2.2 Programme Equipements sportifs

FONCTIONNEMENT

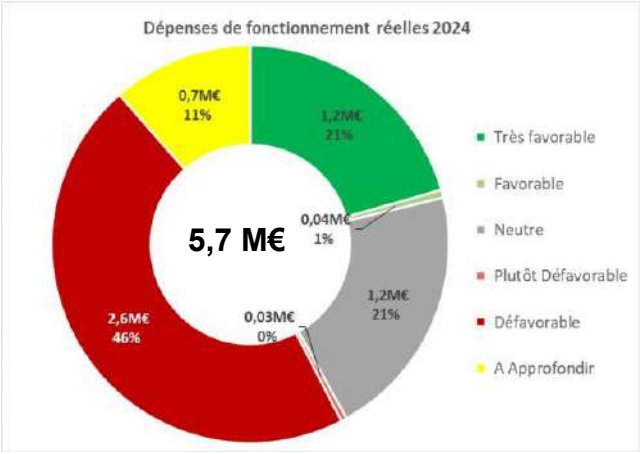


Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 5,7 M€, dont 1,5 M€ de dépenses de personnel.

Pour les dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel), soit 4,2M€ :

0,8 M€ des dépenses sont classées **Très favorables**:

- Electricité des équipements (contrat garantie d'origine renouvelable) : 0,7 M€
- Chauffage urbain – Part ENR (81%) : 0,1 M€.

0,9 M€ des dépenses sont considérées comme **Neutre**. Il s'agit principalement du paiement de la taxe foncière des équipements sportifs.

2 M€ des dépenses sont classées **Défavorables**:

- Maintenance, frais de nettoyage et consommation d'eau dans les équipements (Stade des Alpes, patinoire, vélodrome, base nautique...) : 1,2 M€.
- Locations Stade des Alpes et soutien aux évènements sportifs : 0,7 M€.

0,5 M€ de dépenses restent **à approfondir**, cela concerne notamment le contrat de prestation de la patinoire.

INVESTISSEMENT

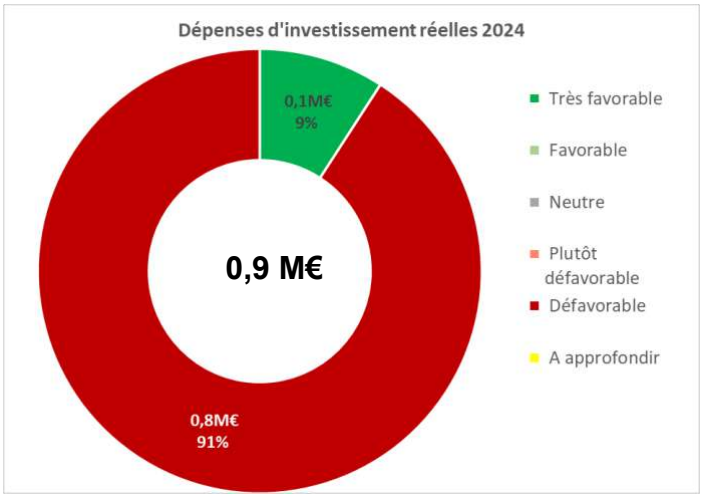


9% des dépenses sont classées **Très favorables**, soit 82 K€, il s'agit des travaux de rénovation énergétique de la patinoire.

91% des dépenses sont classées dans la catégorie **Défavorables**, soit 0,8 M€ :

- Travaux divers au Stade des Alpes : 0,6 M€
- Travaux d'entretien à la patinoire : 0,2 M€
- Travaux sur la base nautique : 33 K€.

## 1.3 PLANIFICATION, PROJETS URBAINS ET PAYSAGERS

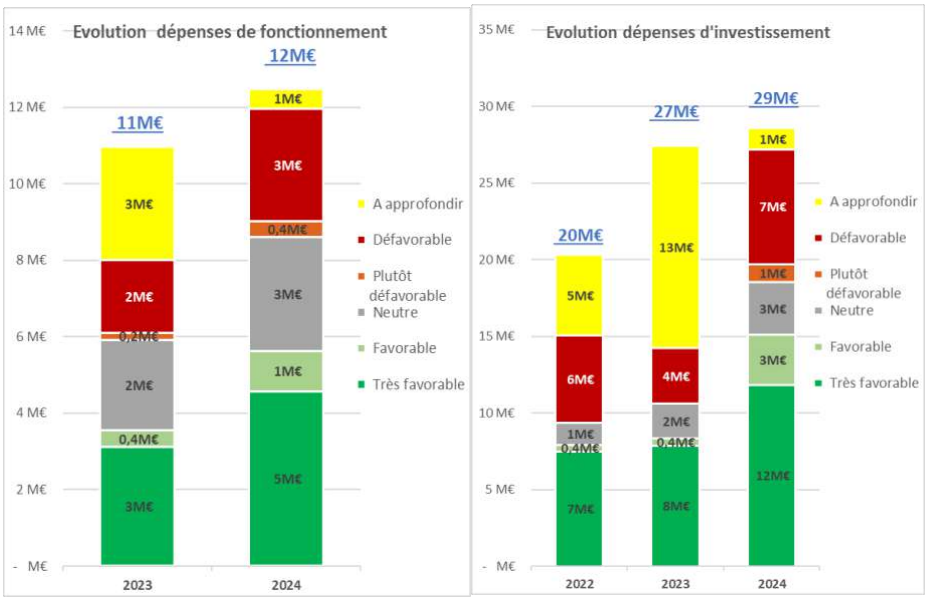


### 1.3.1 Programme Aménagement

FONCTIONNEMENT

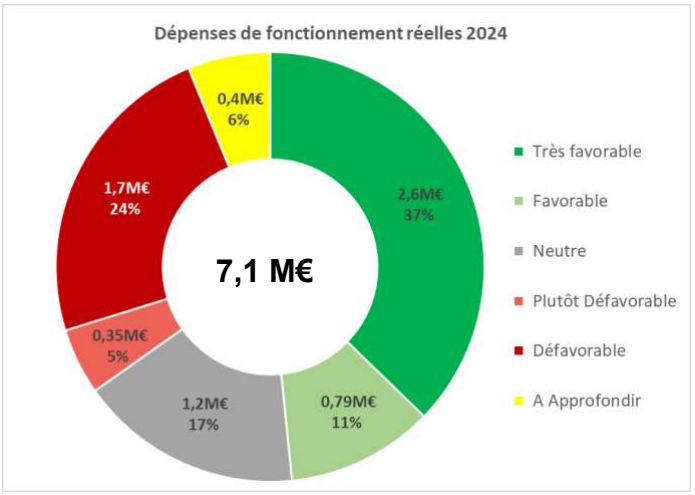


Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 7,1 M€, dont 6,8 M€ de dépenses de personnel.

Pour les dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel), soit 0,3M€ :

0,2 M€ des dépenses sont classées **Neutre**. Cela concerne principalement les contrats de prestation (concertation, communication et juridique) des opérations de cohésion territoriale et de renouvellement urbain et la taxe foncière payée sur le secteur des Sagnes.

58 K€ des dépenses sont classées **Défavorables**. Cela concerne des prestations de cohésion territoriale réalisée dans le cadre du renouvellement urbain.

## INVESTISSEMENT

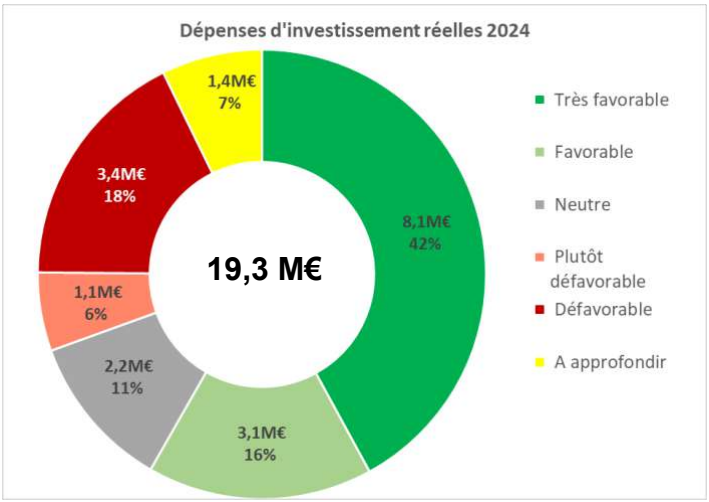


42 % des dépenses sont classées **Très favorables**, soit 8.1 M€ :

- Dont l'essentiel concerne les travaux de rénovation énergétique de l'ANRU (5 M€) :
  - Réhabilitation des commerces de l'Arlequin 1,9 M€
  - Requalification et aménagements de proximité : PRIN Villeneuve pour 60% des dépenses de l'opération, soit 1 M€, PRIR Mistral pour 60 % des dépenses de l'opération, soit 1,6 M€
  - Projet Champberton Renaudie 0,2 M€
- Dont 2 M€ de dépenses concernent l'aménagement des espaces publics Grand Place, soit 60% des dépenses de l'opération pour la part mobilités et piétonnisation
- Dont 0,3 M€ de dépenses concernent l'agencement et l'aménagement de la ZIA Allibert, soit 25% de l'opération, pour la partie mobilités (site desservi par une piste cyclable chronovélo)
- Dont 0,4 M€ concerne la Zone mixte Portes du Vercors Fontaine, soit 17% des dépenses de l'opération, pour la partie mobilités (site desservi par une piste cyclable chronovélo et aménagement d'un pôle d'échange multimodal PEM dans la zone)

16% des dépenses classées **Favorables**, soit 3,1 M€ :

- Dont 1,2 M€ de dépenses concernent le projet urbain d'aménagement GrandAlpe :
  - soit 0,4 M€ pour l'opération gare d'Echirolles, prorata de 68% des dépenses totales pour la partie requalification d'une friche avec renaturation et la partie mobilités (présence de piste cyclable)
  - soit 0,8 M€ pour l'opération ZA Allibert GrandAlpe, prorata de 60% des dépenses totales pour la partie requalification d'une friche avec renaturation
- Dont 1,6 M€ concerne la Zone mixte portes du Vercors Fontaine, prorata de 60% des dépenses pour la partie requalification d'une friche avec renaturation
- Dont 0,1 M€ concerne les frais d'études du projet Polarité Bastille, pour l'aménagement d'un espace de tourisme local

11% des dépenses classées **Neutre** soit 2,4 M€ :

- Dont 0,5 M€ pour l'opération Pilotage GrandAlpe
- Dont 0,4 M€ concernent des frais d'étude d'aménagement des espaces publics Grand Place et Granges sud
- Dont 0,2 M€ concernent la Zone mixte portes du Vercors Fontaine, prorata de 8,3% pour la partie aménagement de places de stationnement mutualisées en ouvrage dans les bâtiments de logement.
- Dont 0,2 M€ concerne la Zone des papeteries de Pont de Claix, prorata de 60% des dépenses totales pour la partie requalification de friche sans renaturation.
- Dont 0,3 M€ concerne les frais d'études de l'opération Polarité Nord Est.

6% des dépenses sont classées **Plutôt défavorables**, soit 1,2 M€, dont l'essentiel concerne la construction de bâtiments aux normes RE 2020 sur les zones d'aménagement en cours de réalisation : Pôle gare Echirolles, Tuileries à Domène, Allibert à Grenoble, Portes du Vercors à Fontaine et Les Sagnes à St Martin Le Vinoux.

18 % des dépenses sont classées **Défavorables,** soit 3.4 M€ :

- Dont 2 M€ concerne les travaux réalisés hors rénovation énergétique pour les travaux de l'ANRU
- Dont 1,3 M€ de dépenses pour l'aménagement des espaces publics à Grand Place, soit 40% des dépenses de l'opération pour la part voirie.

5% des dépenses sont classées à **A approfondir** (1,4 M€), dont notamment des dépenses liées aux opérations de rénovation urbaine de Villeneuve Grenoble et Echirolles.

### 1.3.2 Programme Urbanisme structurant

FONCTIONNEMENT

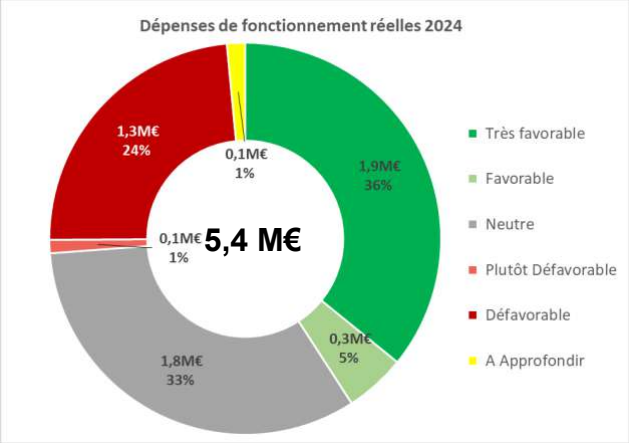


Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 5,4 M€, dont 3,5 M€ de dépenses de personnel.

Pour les dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel), soit 1,9M€ :

0,5 M€ des dépenses sont classées **Très favorables**, avec principalement le versement d'une participation à l'EP SCOT pour 0,4 M€ et une quote-part de la subvention versée à l'Agence Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) (17% des dépenses en fonction des opérations) pour 0,1M€.

0,1 M€ des dépenses sont classées **Favorables**, avec la quote-part de la subvention versée à l'AURG (15%).

1,2 M€ des dépenses sont classées **Neutre** :

- Versement de l'adhésion à l'AURG : 0,6 M€
    - Quote-part de la subvention versée à l'AURG (58%) : 0,3 M€
    - Frais divers (études, maintenance, subventions…) : 0,3 M€

57 K€ de dépenses sont classées **Défavorables** : 10% de la subvention versée à l'AURG.

INVESTISSEMENT

44% des dépenses sont classées **Très favorables**, soit 4,1 M€

- L'essentiel concerne l'accompagnement de l'urbanisme (50% des dépenses de l'opération, soit 3,7 M€).
- 0,3 M€ pour 26% des activités réalisées dans le cadre du PLUI (Plan Local Urbanisme Intercommunal).

2% des dépenses classées **Favorables**, soit 0,2 M€, pour la réalisation d'études urbaines ayant pour objectif le changement des modes de déplacement.

11% des dépenses sont **Neutre**, soit 1 M€ pour 74% des activités réalisées dans le cadre du PLUI.

43 % des dépenses sont classées **Défavorables**, soit 4,0 M€ :

- Accompagnement de l'urbanisme (50% des dépenses de l'opération) : 3,7 M€
- Extension de réseaux électriques en accompagnement de l'urbanisme : 0,3 M€

## 1.4 POLITIQUES DE L'HABITAT

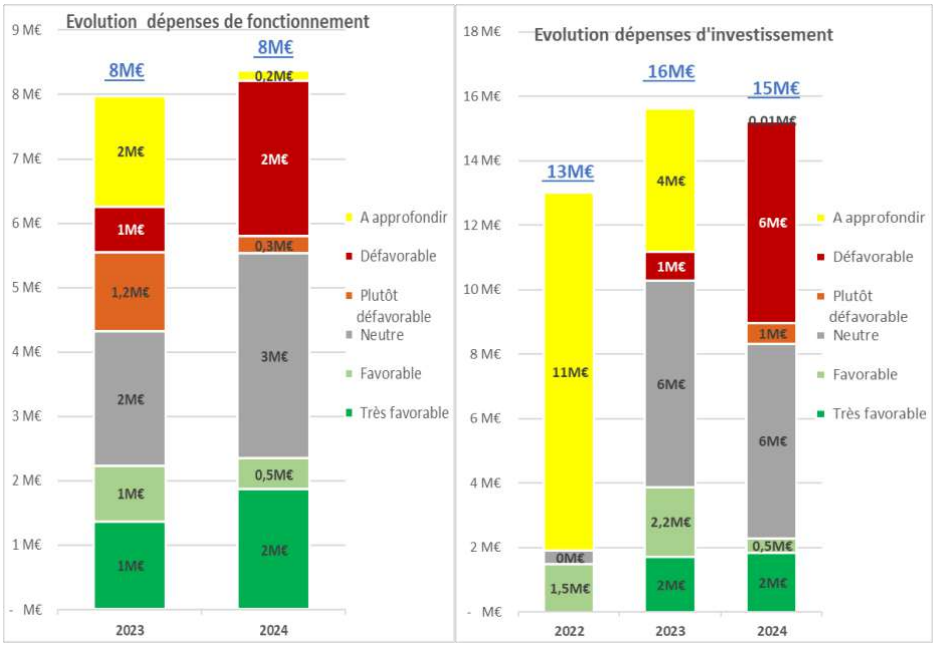

### 1.4.1 Programme DISPOSITIFS METRO PARCS PUBLICS ET PRIVES

FONCTIONNEMENT

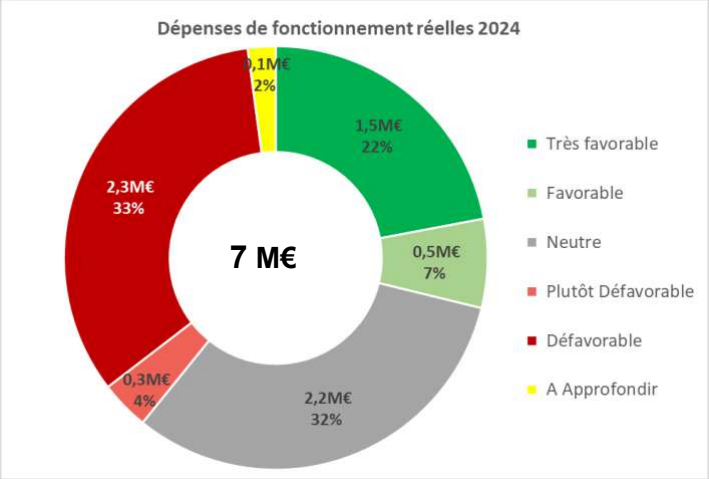


Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 7 M€, dont 5,75 M€ de dépenses de personnel.

Pour les dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel), soit 1,2M€ :

72 K€ des dépenses sont classées **Très favorables**, pour le dispositif Louez + facile.

0,2 M€ des dépenses sont classées **Favorables** pour les subventions versées pour la rénovation thermique (Soliha, Digi).

1 M€ des dépenses sont classées **Neutre** :

- Dispositif Logement d'abord : 0,6 M€
- Animation des politiques de l'habitat : 0,3 M€

INVESTISSEMENT

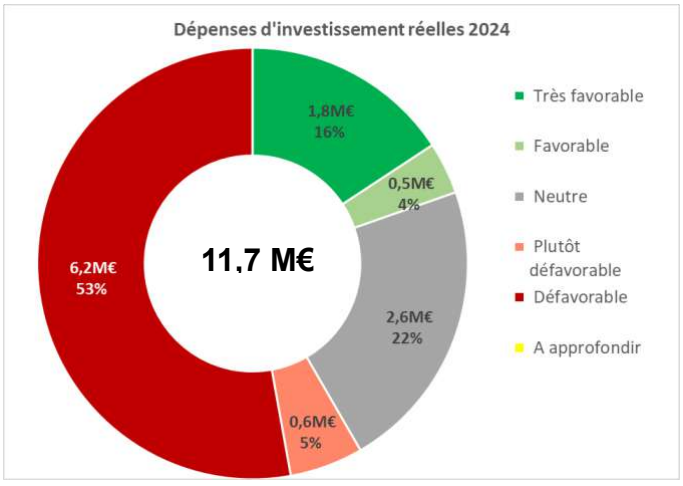


16% des dépenses sont classées **Très favorables**, soit 1,8 M€, cela concerne les subventions versées pour la réhabilitation énergétique exemplaire du parc public (prorata de 82% des dépenses totales réalisées pour la réhabilitation du parc public).

4% de dépenses sont classées **Favorables**, soit 0,5 M€, dont :

- Part des subventions versées pour la réhabilitation énergétique progressive du parc public (prorata de 18% des dépenses totales réalisées pour la réhabilitation du parc public) : 0,4 M€
- Dispositif Louez + facile pour 51 K€

Les dépenses **Neutre** (2.6 M€) concernent :

- Etudes et travaux du parc privé pour copropriétés fragilisées : 1,5M€, études plan de sauvegarde : 0,2 M€
- Application d'un prorata pour les aides aux logements sociaux versées pour l'acquisition et rénovation de logements (10% des dépenses totales) : 0,6 M€
- Subventionnement accession sociale : 0,15 M€

5% des dépenses sont classées en **Plutôt défavorables**, soit 0,6 M€.

- Subvention versée dans le cadre du CPER Condillac pour les travaux de construction de la nouvelle résidence universitaire du CROUS Grenoble Alpes aux normes RE2020 : 0,4 M€
- Application d'un prorata pour les aides versées pour la construction de logements sociaux, au titre des constructions neuves (normes RE 2020) (4% des dépenses totales) : 0,2 M€

53% des dépenses sont classées en **Défavorables**, soit 6.2 M€ :

- Application d'un prorata pour les aides versées pour la construction de logements sociaux, au titre des constructions neuves (normes RT 2012) (86% des dépenses totales) : 5.2 M€
- Travaux techniques sur parc public : réhabilitation hall, local poubelles, amélioration de proximité… : 0,1 M€
- OPAH Risques avec des travaux sur l'existant : 0,3 M€
- Logements étudiants CRSSA La Tronche, construction d'un bâtiment neuf aux normes RT 2012 : 0,5 M€.

### 1.4.2 Programme Gens du voyage et autres formes d'habitats

FONCTIONNEMENT

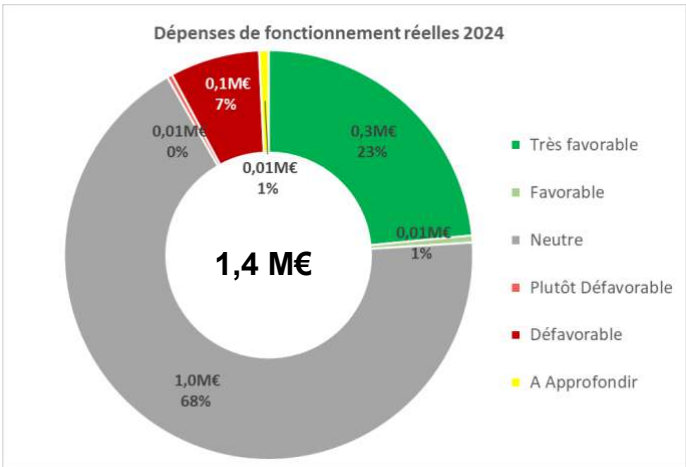


Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1,4 M€, dont 0,4 M€ de dépenses de personnel.

Pour les dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel), soit 1 M€ :

0,2 M€ des dépenses sont classées **Très favorables**. Cela concerne essentiellement les dépenses d'électricité des équipements (contrat garantie d'origine renouvelable).

0,8 M€ des dépenses sont classées **Neutre**. Il s'agit du Marché de gestion global de l'ensemble des terrains métropolitains pour 0,6 M€, de la redevance déchets pour 88 K€ et de l'alimentation en eau potable d'aires d'accueil pour 50 K€.

26 K€ des dépenses sont classées **Défavorables.** Il s'agit de travaux d'entretien d'aires d'accueil.

INVESTISSEMENT

81% des dépenses sont classées **Défavorables,** il s'agit de l'entretien et la maintenance des terrains (96 K€).

8% des dépenses sont classées **Neutre** (10 K€) : dépenses d'agencement et d'aménagement.

10% des dépenses **à approfondir**, cela concerne des prestations de géomètre sur le secteur grand Sud (11 K€).

### 1.4.3 Programme Crédits délégués d'Aide à la pierre

INVESTISSEMENT

100% des dépenses sont classées **Neutre,** il s'agit de la délégation des aides de l'Etat reversées par la Métropole aux bailleurs.

## 1.5 COHESION SOCIALE

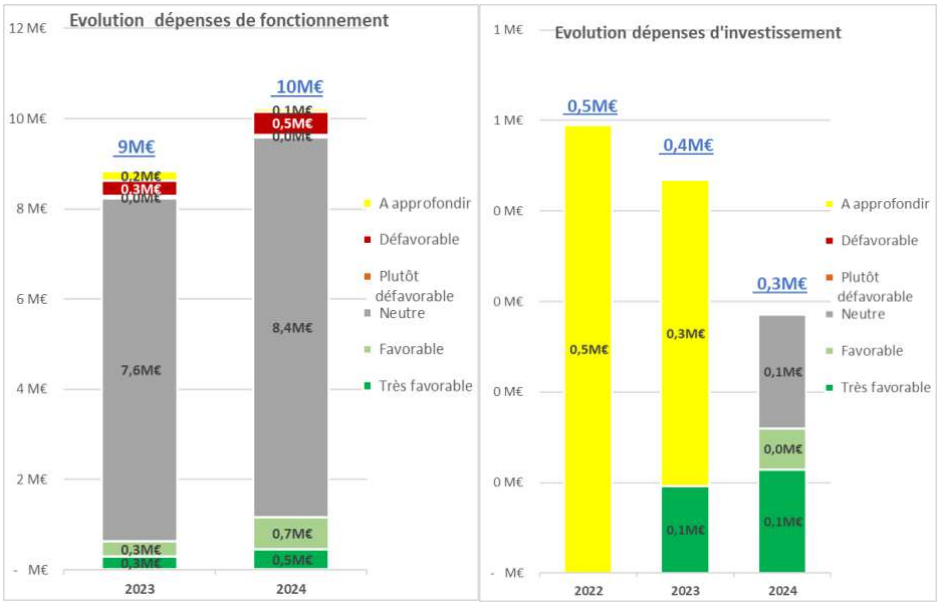


### Programme Politique de la ville et cohésion sociale

FONCTIONNEMENT

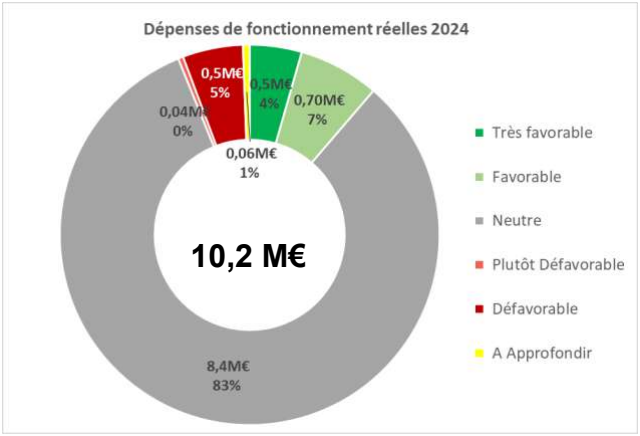


Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 10,2 M€, dont 2,6 M€ de dépenses de personnel.

Pour les dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel), soit 7,6M€ :

0,5 M€ des dépenses sont classées **Favorables** :

- Fonds d'Accompagnement Social aux Transitions pour 467 K€ (actions éducation populaire en lien avec enjeux de transitions),
- Contrat de ville pour 5 % des actions qui contribuent à la réduction du CO2, soit 59 K€.

6,9 M€ des dépenses sont classées **Neutre** :

- Actions de prévention spécialisée : 4,7 M€
- Contrat de ville : 1,3 M€
- Prévention de la délinquance : 0,2 M€,
- Programme de réussite éducative : 0,2 M€
- Résorption des bidonvilles : 0,2 M€
- Egalité Femmes-Hommes : 0,1 M€

154 K€ des dépenses sont classées **Défavorables**. Il s'agit de dépenses diverses de cohésion sociale (maintenance, achat fournitures…).

INVESTISSEMENT

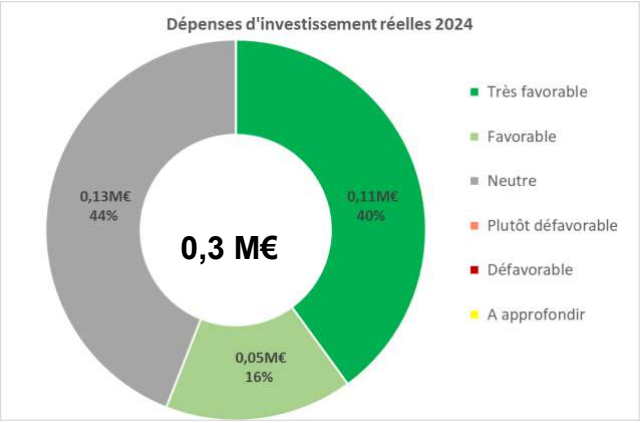


Il s'agit des dépenses liées au Fonds d'Accompagnement Social aux Transitions (FAST).

Selon les projets inscrits sur l'axe « Soutenir des actions d'éducation populaire en lien avec les enjeux des transitions », ces dépenses ont été classées ainsi : 40% des dépenses **Très favorables** (114 K€), 16% **Favorables** (46 K€), et 44% **Neutre** (126 K€).

## 1.6 MOBILITES INCLUSIVES ET ESPACES PUBLICS

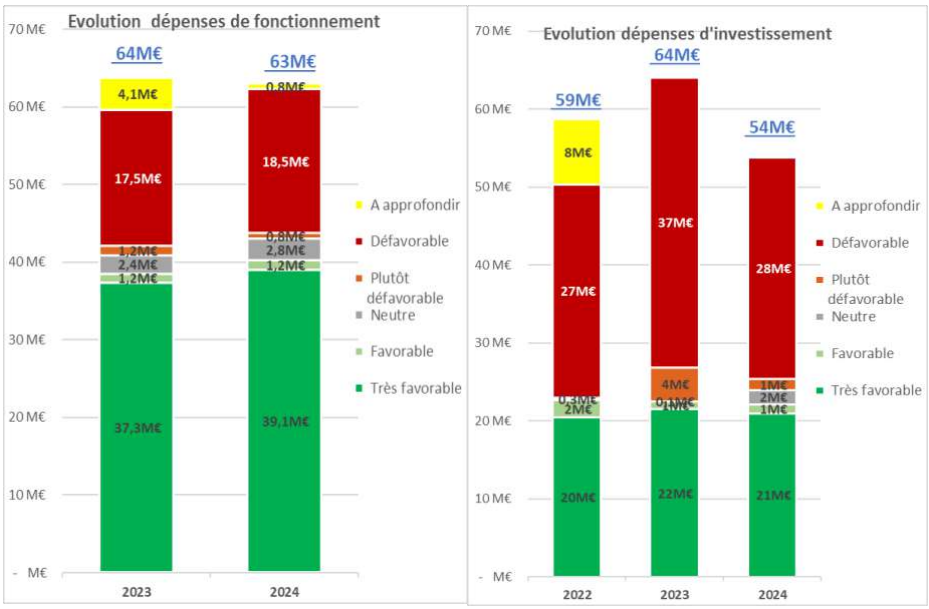


### Programme Mobilités et Espaces publics – Voiries

FONCTIONNEMENT

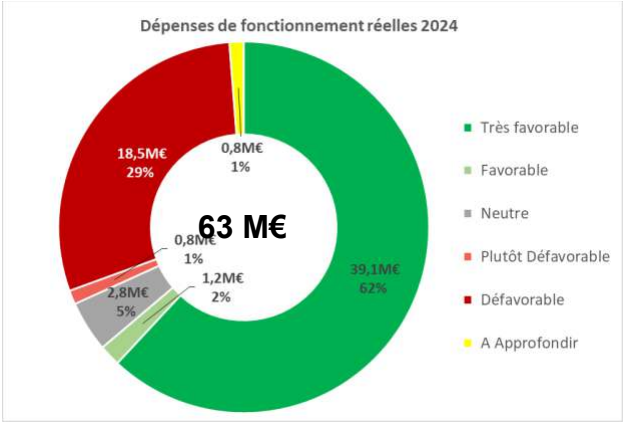

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 63,1 M€, dont 26,7 M€ de dépenses de personnel.

Pour les dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel), soit 36,3M€ :

Une majorité des dépenses est classée **Très favorables**, soit 26.8 M€, avec :

- Participation au SMMAG : 24,5 M€
- Entretien chaussée & Signalisation horizontale pour 30% de l'opération (part piétons et cycles) : 0,7 M€
- Electricité (garantie origine renouvelable) pour les bâtiments techniques, soit 0,5 M€
- Plan Canopée : 0,6 M€
- Politique cyclable : 0,3 M€
- Chauffage urbain des bâtiments techniques : 81% ENR, soit 69 K€

0,3 M€ des dépenses sont classées **Favorables**. Cela concerne 50% de l'opération de régulation du trafic (limitation de la congestion et fluidifie le trafic).

0,5 M€ des dépenses sont classées **Neutre** :

- Gestion générale voirie (astreinte) : 0,1 M€
- Dépenses diverses (gardiennage, frais télécom, logiciels, divers…) réalisées pour les bâtiments techniques et la station mobile : 0,4 M€

54K€ des dépenses sont classées **Plutôt défavorables**. Application d'un prorata à la subvention versée au budget annexe "Stationnement", en fonction de l'analyse climat des dépenses d'investissement

8,6 M€ des dépenses sont classées **Défavorables** :

- Entretien chaussée & Signalisation horizontale pour 70% des dépenses (part voiture) : 1,8 M€
- Entretien dépendances vertes & bleues : 1,6 M€
- Entretien des ouvrages d'art et ouvrages de protection contre les risques naturels : 1,4 M€
- Prorata subvention versée au budget annexe stationnement. : 1.3 M€
- Carburant, entretien et maintenance des véhicules : 1 M€
- Dépenses diverses (nettoyage, chauffage, maintenance…) réalisées pour les bâtiments techniques et la station mobile pour 0,6 M€
- Transfert RD38 (entretien) : 0,4 M€
- Régulation du trafic pour 50 % car en faveur de la circulation de véhicules : 0,3 M€
- Système d'exploitation hypervision : 0,1 M€

111 K€ de dépenses restent classées **à approfondir** : cela concerne le loyer du centre technique de Champ sur Drac.

## INVESTISSEMENT

39% des dépenses sont classées **Très favorables**, soit 21 M€ :

- La politique cyclable : 8,3 M€
- Le SMMAG et les mobilités : 4,2 M€
- Le plan Canopée : 3,4 M€
- La piétonnisation : 0,6 M€
- Le ferroviaire : 0,04 M€
- 60 % des dépenses de réaménagement, pour la part des mobilités douces et de la végétalisation, soit 3,9 M€
- 50 % des dépenses de Travaux connexes A480 pour la part des mobilités douces et de la végétalisation, soit 0,4 M€
- 10 % des dépenses de Signalisation verticale pour la part des mobilités douces, soit 0,04 M€

2% des dépenses sont classées **Favorables**, soit 1,2 M€ :

- Système d'exploitation et hypervision : 20 % pour la priorité aux transports en commun et la fluidité du trafic (réduit les émissions de GES), soit 0,2 M€,
- Travaux de proximité : mobilier urbain, ralentisseurs et une part du marquage et des panneaux pour cycles, piétons et PMR (56 %), soit 0,9M€.

3% des dépenses sont classées **Neutre**, soit 1,8 M€ :

- Travaux enfouissement des réseaux : 1,2 M€
- Maintenance de logiciels informatique des systèmes d'exploitation et d'hypervision : 0,5 M€
- Système d'exploitation et hypervision : 30 % pour l'optimisation de la circulation 0,1 M€

3% des dépenses sont considérées comme **Plutôt défavorables** (soit 1,4 M€) soit 20 % des dépenses de l'opération GER et rénovation des espaces publics, pour la partie piétonnisation, mobilités douces et pour la désimperméabilisation.

53 % des dépenses sont classées **Défavorables**, soit 28,4 M€ dont :

- GER et maintenance des ouvrages d'art et ouvrages de protection contre les risques naturels: 7,5 M€
- GER de voirie et des espaces publics pour 70 % : 5,7 M€
- Travaux de l'échangeur du Rondeau : 3,4 M€
- Réaménagement des espaces publics pour 40 % : 2,6 M€
- Petit GER (entretien des routes) avec utilisation de bitume issu du pétrole : 2,6 M€
- Renouvellement des équipements : 1,2 M€

- Véhicules voirie, moyens matériels et bâtiments : 0,8 M€
- Travaux de proximité : réfection de voirie et stationnement, marquage et panneaux (part de 44% des dépenses totales) : 0,7 M€
- Système d'exploitation et hypervision pour 50 %, soit 0,6 M€ pour la part travaux
- 50 % des dépenses d'aménagement de voirie pour les transports en commun SMMAG, soit 0,4 M€
- Travaux enfouissement des réseaux : 0,4 M€
- Signalisation verticale pour 90 %, soit 0,4 M€

## 1.7 CHANGEMENT CLIMATIQUE : ADAPTATION ET ATTENUATION

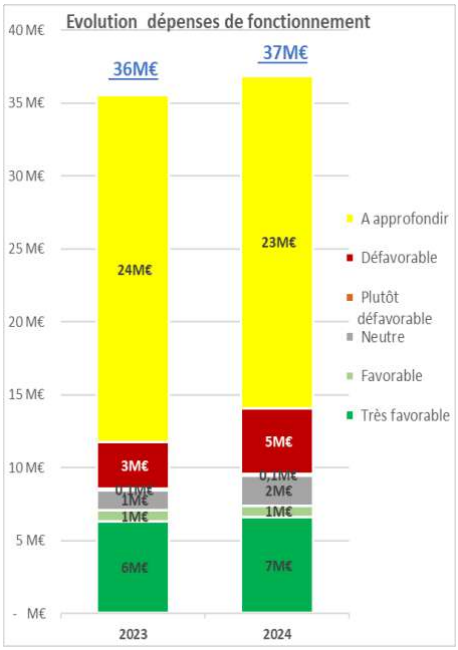

Parmi les dépenses classées **à approfondir**, 17,5 M€ concernent la contribution au SDIS non présentée ci-après.

### 1.7.1 Programme Cycle de l'eau

FONCTIONNEMENT

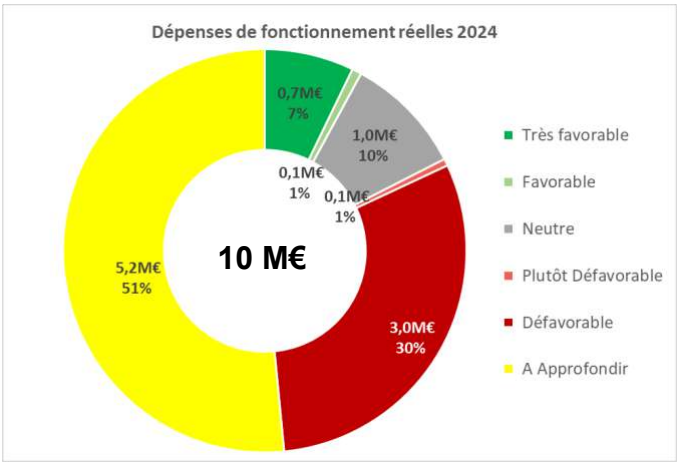


Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 10 M€, dont 5 M€ de dépenses de personnel.

Pour les dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel), soit 5 M€ :

0,1 M€ des dépenses sont classées **Très favorables** : application d'un prorata à la subvention versée au budget annexe "GEMAPI", en fonction de l'analyse climat des dépenses d'investissement : 0,1 M€.

0,45 M€ de dépenses classées **Neutre** pour les dépenses de Tarification sociale.

0,6 M€ des dépenses sont classées **Défavorables** : Prorata de la subvention versée au budget annexe GEMAPI : 0,5 M€, et dépenses réalisées pour l'entretien des poteaux de Défense Extérieure Contre les Incendies (DECI) : 0,1M€.

3,8 M€ des dépenses restent **à approfondir**. Cela concerne la mise en œuvre de la compétence Eaux pluviales par le budget annexe assainissement.

INVESTISSEMENT

Les dépenses réalisées pour l'installation et le remplacement des bornes de Défense Extérieure Contre les Incendies défectueuses sont classées **Neutre** pour 0,4 M€, soit 7% des dépenses totales du programme.

93% des dépenses (5,3 M€) sont **Défavorables**, cela concerne les travaux des réseaux d'eau pluviale, les travaux génèrent des émissions de gaz à effet de serre sur les chantiers.

### 1.7.2 Programme Energie

FONCTIONNEMENT

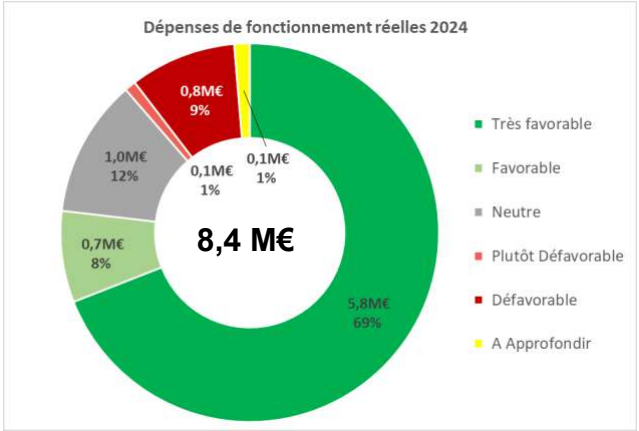


Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 8,4 M€, dont 4,9 M€ de dépenses de personnel.

Pour les dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel), soit 3,6M€ :

2.8 M€ sont classées **Très favorables** :

- Accompagnement au changement des pratiques du grand public vers la sobriété et l'efficacité énergétique : 1,2 M€
- Plan climat : 0,5 M€

- Accompagnement à la ZFE pour 0,4 M€ : convention de groupement mise en place de la ZFE sur le territoire, dispositif d'accompagnement des habitants touchés par la mise en place de la ZFE.
- Qualité de l'air en lien avec la Prime Air Bois (campagne de communication, enquête stratégique) : 0,4 M€
- Consommation d'électricité sur site (garantie origine renouvelable) pour les bornes de recharges pour les véhicules électriques (IRVE) : 0,16 M€
- Prestation de mise en place d'un dispositif d'aide à l'achat vélo : 0,1 M€.
- Accompagnement des copropriétés et maisons individuelles dispositif Mur Mur : 52 K€.

76 K€ de dépenses classées **Favorables**:

- Prestation d'accompagnement pour l'installation de bornes de recharges pour les véhicules électriques (IRVE) : 76 K€

0,6 M€ de dépenses **Neutre :**

- Fonds de la fédération nationale pour l'accompagnement au changement de pratiques du grand public vers la sobriété et l'efficacité énergétique (reversement aux communes) : 0,4 M€
- Dépenses en lien avec l'opération qualité de l'air (dont cotisation ATMO) : 0,18 M€

88 K€ pour la maintenance des bornes de recharge classée **Défavorables**

INVESTISSEMENT

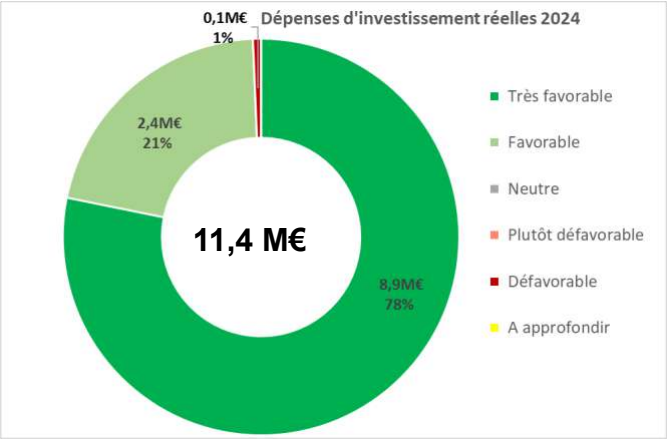


78% des dépenses sont classées **Très favorables**, soit 8,9 M€

- Dispositifs Mur Mur pour 5,4 M€ :
  - Copropriétés pour 3,5 M€
  - Maisons individuelles pour 1,9 M€
- Financement des énergies renouvelables : 1,2 M€
- La prime Air Bois : 0,9 M€
- Aides à l'achat de vélos : 0,6 M€
- Aides versées pour la rénovation énergétique des PME : 0,3 M€
- Fonds de concours transition versé aux communes (PFFS) : 0,4 M€

21% des dépenses sont classées **Favorables**, soit 2,4 M€ :

- Accompagnement à la ZFE pour 1,2 M€ : aides versées aux particuliers selon les conditions de ressources du foyer pour le renouvellement de leur véhicule
- IRVE (installation de recharge de véhicules électriques) : raccordement électrique et pose de bornes : 0,9 M€.

### 1.7.3 Programme Services publics funéraire et divagation animale

FONCTIONNEMENT

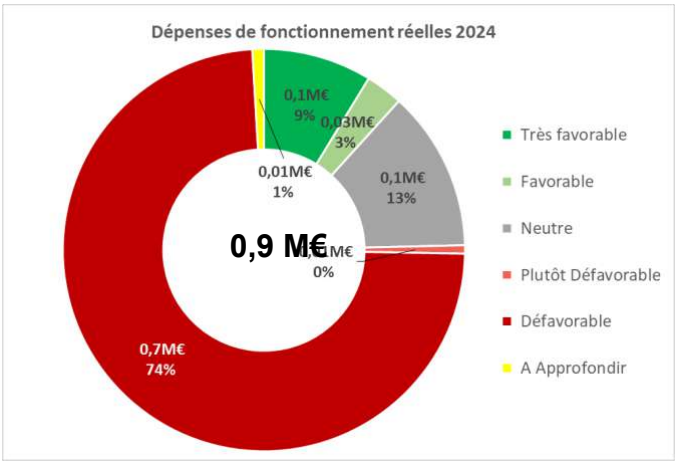


Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 0,9 M€, dont 0,3 M€ de dépenses de personnel.

Pour les dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel), soit 0,7M€ :

18 K€ des dépenses sont classées **Favorables**, correspondant aux frais d'organisation de la journée de la transition funéraire.

89 K€ des dépenses sont classées **Neutre** :

- Soutien aux associations de lutte contre la divagation animale : 61 K€
- Paiement de la taxe foncière du bâtiment crématorium : 14 K€

0,6 M€ des dépenses sont classées **Défavorables**:

- Contrat de gestion de la lutte contre la divagation animale (récupération d'animaux sur la voie publique, soin animaux…) : 0,5 M€
- Entretien du cimetière : 0,1 M€.

INVESTISSEMENT

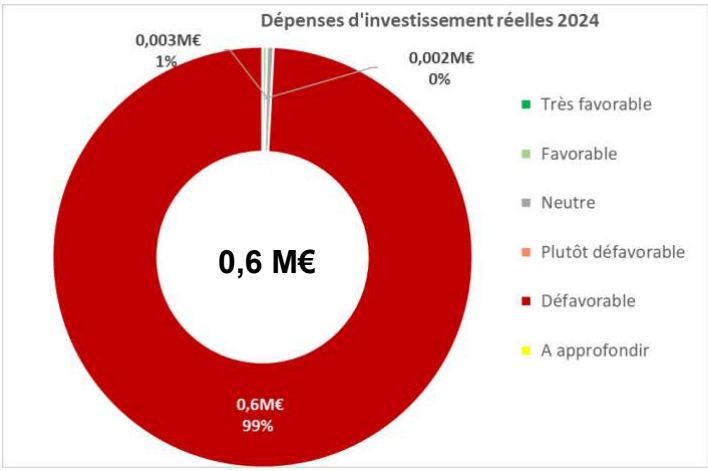


0,3% des dépenses sont classées **Favorables**, soit 2 K€ pour la réalisation d'une étude associée aux travaux de récupération de la chaleur du crématorium.

0,5% de dépenses classées **Neutre** pour la réalisation d'une étude pour le réaménagement du cimetière, soit 2 K€.

Enfin, 99,2% des dépenses sont classées **Défavorables**, soit 0,6 M€, avec :

- Installation de caveaux au cimetière 43 K€, travaux d'aménagement dans les allées du cimetière 373 K€, acquisition d'un terrain pour l'extension du cimetière 40K€
- Travaux de réfection des fours du crématorium intercommunal : 63K€
- Travaux d'entretien au chenil : 23 K€

## 1.8 ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE, MONTAGNE ET FORETS

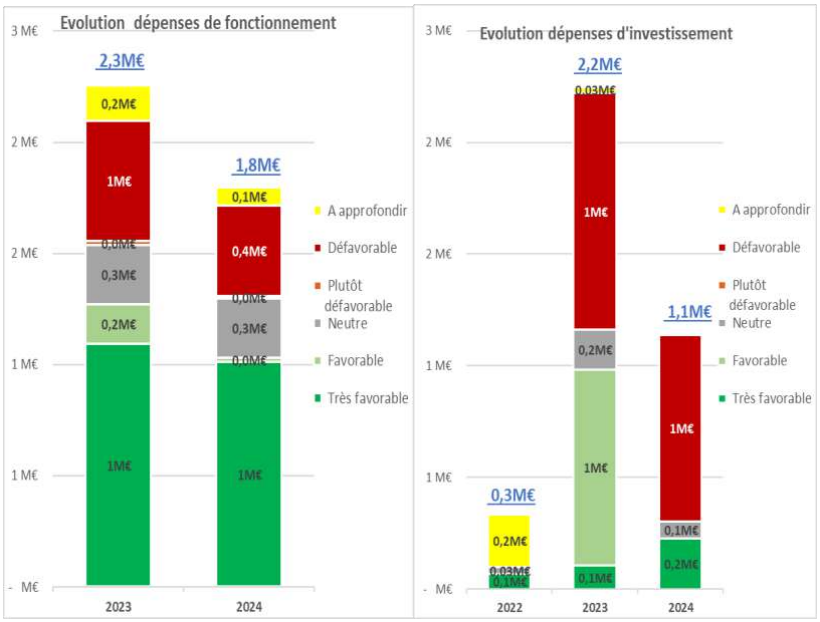


**Programme Environnement, Montagne, Agriculture.**

FONCTIONNEMENT

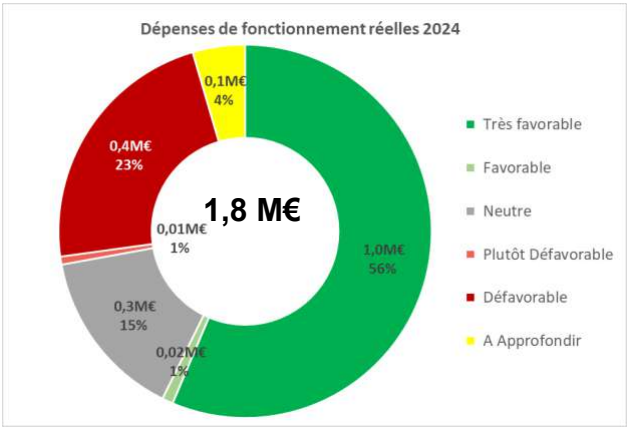


Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1,8 M€, dont 0,5 M€ de dépenses de personnel.

Pour les dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel), soit 1,3M€ :

0,8 M€ des dépenses sont classées **Très favorables** :

- Soutien aux associations pour l'éducation à l'environnement (dont défis des écoles) : 0,3 M€
- Agriculture et transition alimentaire pour PAIT, opération mois de la transition alimentaire, soutien au pôle agroalimentaire et agriculture périurbaine : 0,2 M€
- Soutien aux associations Trame verte et bleue (biodiversité et séquestration carbone) : 0,14 M€

- Forêts et filières bois : 0,1 M€
- Programme Food trail : 0,06 M€, très favorables pour un changement des comportements alimentaires.

0,2 M€ des dépenses sont classées **Neutre**. Il s'agit essentiellement de la taxe foncière du bâtiment syndicat mixte des abattoirs (0,1 M€) et de la subvention versée « accoucité », ainsi que des dépenses liées au plan de prévention du bruit (0,1 M€).

0,2 M€ des dépenses sont classées **Défavorables**, essentiellement pour la participation versée au Syndicat mixte des abattoirs (bâtiment énergivore).

60 K€ de dépenses restent **à approfondir**, liées au dispositif montagne (cotisations aux PNR et espace Belledone).

INVESTISSEMENT

20% des dépenses sont classées **Très favorables**, soit 0,2 M€ comprenant :

- Agriculture et transition alimentaire : Appel à projets sous conditions environnementales sur la gestion des coteaux, la relocalisation de l'alimentation (magasins de vente et transformation), et des aides à l'installation des agriculteurs pour 108 K€,
- Trame noire (réduit l'éclairage) : 54 K€
- Création de la route forestière de haute Jarrie : 31,3 K€
- Etude pour la conversion du site de La Taillat en zone agricole de maraichage BIO pour 15 K€, aménagement de parcelles de la ferme de Meylan, chantier de plantation à St Ismier : 8 K€

7% des dépenses sont classées **Neutre** , soit 0,1 M€ :

- Etude pour la rénovation de la ferme 32 K€ et reprise des chemins de circulation du site de La Taillat 33K€

73% des dépenses sont classées **Défavorables**, soit 0,8 M€ :

- Travaux à la ferme la Taillat (clôture et gestion de l'eau pluviale) : 0,5M€
- Syndicat mixte des abattoirs, travaux réalisés dans les locaux (aménagement de la salle de découpe) : 0,3 M€
- Acquisition d'un terrain à la ferme du Murier : 20 K€.

## 1.9 RESSOURCES METROPOLITAINES

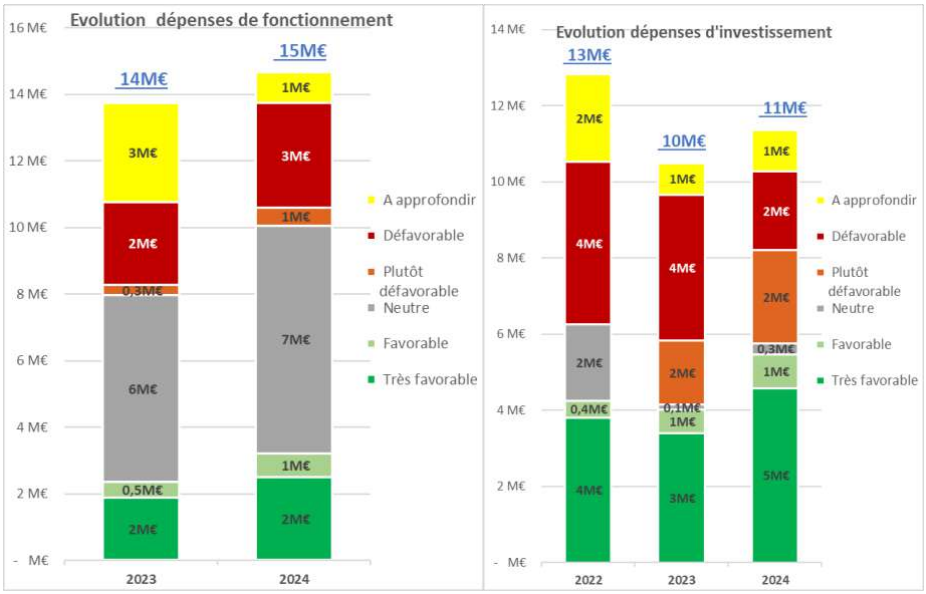


### 1.9.1 Programme Locaux administratifs

FONCTIONNEMENT

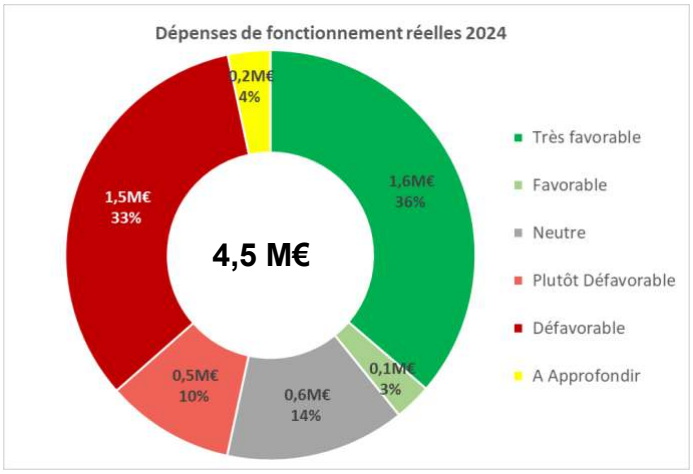


Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4,5 M€, dont 3 M€ de dépenses de personnel.

Pour les dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel), soit 1,5M€ :

0,34 M€ des dépenses sont classées **Très favorables** :

- Marchés d'électricité : 0,27 M€ (garantie origine renouvelable),
- Chauffage urbain : 0,1 M€ (81% de chauffage EnR&R).

0,4 M€ des dépenses sont classées **Neutre**. Il s'agit du paiement de la taxe foncière sur les bâtiments, du gardiennage, des charges de copropriété pour 0,3 M€, ainsi que la location immobilière Caserne de Bonne : 0,1 M€.

0,9 M€ des dépenses sont classées **Défavorables** :

- Entretien et maintenance des bâtiments : 0,4 M€
- Nettoyage : 0,3 M€
- Charges locatives et de copropriétés pour 0,1 M€ (l'Obiou et parking Silo Mutualité)

70 K€ des dépenses restent **à approfondir** : cela concerne les charges locatives et les locations immobilières des bâtiments Chanrion et du local Pasteur à Seyssins.

INVESTISSEMENT

**Classification des dépenses d'investissement au regard de l'atténuation du changement climatique – Programme Locaux administratifs.**

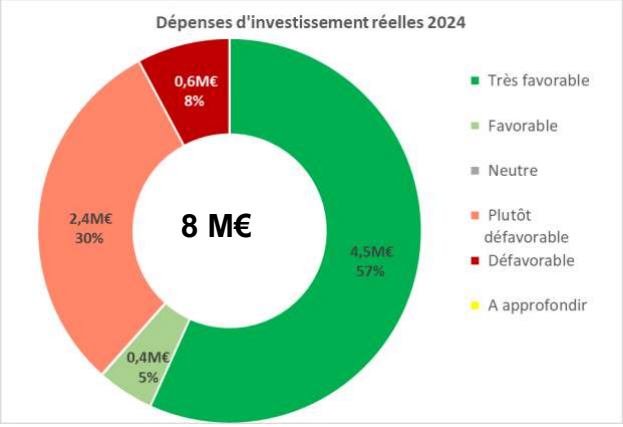


57% des dépenses sont classées comme **Très favorables,** soit 4.5 M€. Il s'agit de la part des travaux de réhabilitation du siège métropolitain.

5% des dépenses sont **Favorables**, soit 0,4 M€. Il s'agit de la réalisation du Schéma Directeur Immobilier Energétique (SDIE) de la Métropole pour 382K€.

30% des dépenses sont classées **Plutôt défavorables**, soit 2.4 M€. Il s'agit de la partie construction neuve du siège métropolitain (construction aux normes PassivHaus).

8% des dépenses sont **Défavorables**, soit 0,6 M€. Cela concerne :

- Le Gros Entretien Réparations (GER) de l'ensemble des bâtiments métropolitains (Malraux, Le Président, Edith Thomas, La Chantourne, Chanrion, Marie Reynoard…) : 0,5 M€,
- Acquisition d'un local administratif et technique situé sur la commune du Poisat, travaux électriques et informatiques sur ce local : 0,2 M€.

### 1.9.2 Programme Ressources Humaines

FONCTIONNEMENT

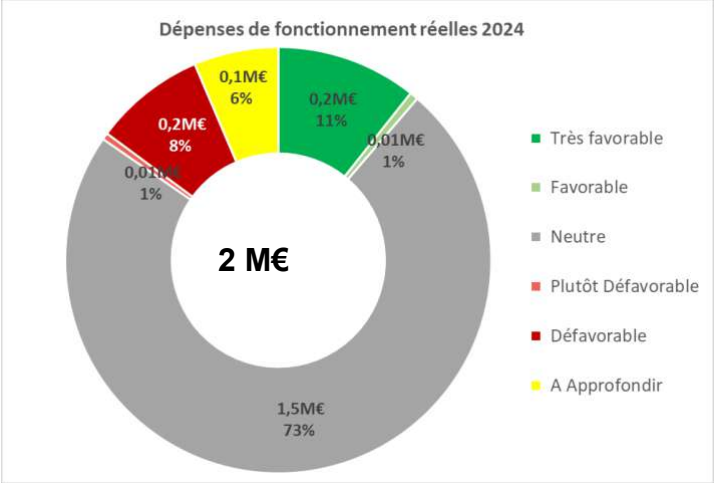


Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 M€, dont 0,25 M€ de dépenses de personnel.

Pour les dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel), soit 1,8M€ :

0,1 M€ des dépenses sont classées **Très favorables**:

- Les déplacements réalisés dans le cadre de formations avec l'utilisation des transports en commun ou du train (marché billetterie) : 71 K€
- Les formations réalisées sur l'axe 1 - Accompagner les évolutions sociétales : transition et sobriété énergétique : 27 K€.

1,4 M€ des dépenses sont classées **Neutre**:

- Assurances : 0,5 M€,
- Formations sur autres axes : 0,4 M€,
- Dispositif Bouger au Travail : 0,1 M€
- Dépenses liées à l'opération management organisationnel 0,15 M€

0,1 M€ des dépenses sont classées **Défavorables** :

- L'achat de petites fournitures, vêtements de travail : 40 K€
- L'achat de bons cadeaux pour le Noël des enfants du personnel : 25 K€
- Les déplacements réalisées dans le cadre de formations (avion, voiture) (marché billetterie) : 10 K€

0,1 M€ de dépenses restent **à approfondir** : cela concerne divers frais de déplacements et de formations.

### 1.9.3 Programme Communication

FONCTIONNEMENT

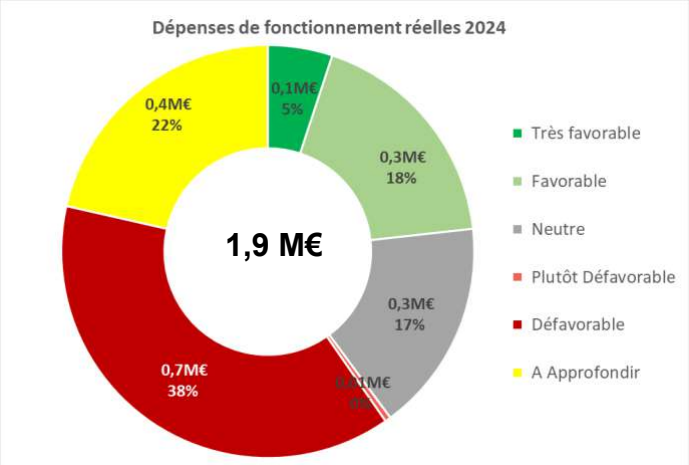


Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1,9 M€, dont 0,2 M€ de dépenses de personnel.

Pour les dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel), soit 1,7M€ :

0,3 M€ des dépenses sont **Favorables** :

- Journal Métropole Mag : 0,2 M€ au titre de la sensibilisation à l'environnement.
- Dépenses liées l'organisation du Libé Tour et autres réceptions :0,1 M€.

0,3 M€ des dépenses sont classées **Neutre**. Il s'agit principalement des partenariats avec les radios locales et TéléGrenoble.

0,7 M€ des dépenses sont classées **Défavorables**. Il s'agit principalement des partenariats avec les clubs sportifs (FCG Rugby, GF 38, GMH 38 Hockey).

0,4 M€ des dépenses restent **à approfondir** : frais de communication externe et évènementiels.

### 1.9.4 Programme Systèmes d'information

FONCTIONNEMENT

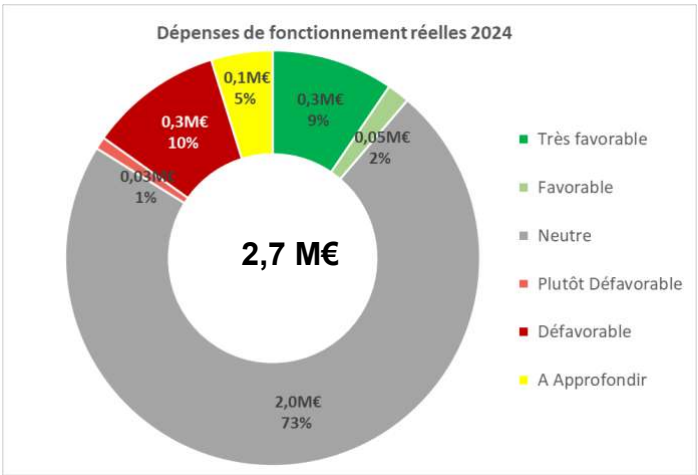


Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2,7 M€, dont 0,7 M€ de dépenses de personnel.

Pour les dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel), soit 2 M€ :

1,9 M€ des dépenses sont classées **Neutre**:

- Infogérance, maintenance des applications et du matériel informatique, licences… : 1,6 M€,
- Télécommunications : 0,3 M€,

0,1 M€ des dépenses sont classées **Défavorables** : achats de fournitures informatiques (adaptateurs, claviers, souris…).

0,1 M€ des dépenses restent **à approfondir**. Il s'agit de dépenses réalisées pour l'utilisation de serveurs et réseaux informatiques.

INVESTISSEMENT

17% des dépenses sont classées **Favorables**, soit 0,5 M€ :

- Acquisition 20 % matériel informatique et téléphonie recyclés : 0,3 M€,
- Site internet de la Métropole (éco conçu) : 0,2 M€.

9% des dépenses sont classées **Neutre**, soit 0,3 M€ pour la réalisation d'études dont le schéma directeur, ainsi que le plan de reprise informatique.

39% des dépenses sont classées **Défavorables**, soit 1,2 M€, dont acquisition de matériel informatique et téléphonie neuf pour 0,9 K€.

1,1 M€ de dépenses restent **à approfondir**, cela concerne les licences des logiciels (logiciels éco conçus?).

### 1.9.5 Moyens collectifs

FONCTIONNEMENT

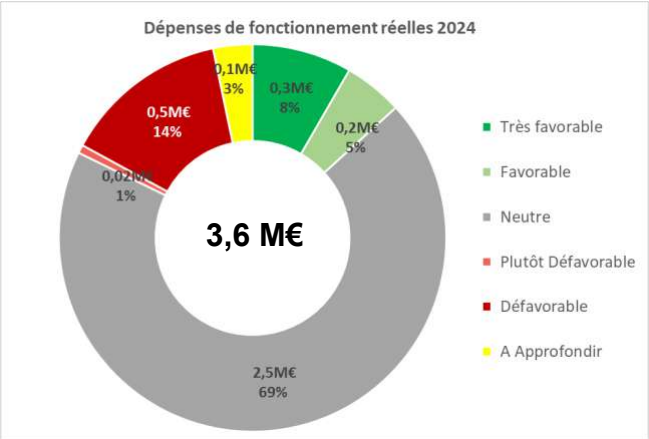


Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3,6 M€, dont 0,8 M€ de dépenses de personnel.

Pour les dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel), soit 2,8M€ :

0,1 M€ des dépenses sont classées **Très favorables** :

- Frais divers en lien avec la neutralité carbone : 50 K€
- Dépenses de réception (buffet végétarien) : 33 K€

0,1 M€ des dépenses sont classées **Favorables** :

- Achat de fournitures administratives (papier recyclé, catalogue restreint...) : 69 K€
- Etude baromètre des transitions et financement chaire territoire en transition : 26 K€

2,2 M€ des dépenses sont classées **Neutre** :

- Assurances : 1,3 M€
- Conseil juridique : 0,3 M€, frais de contentieux : 0,1 M€
- Conseil en gestion de la dette : 0,1 M€, frais d'affranchissement : 0,1M€, cotisations France Urbaine, ADCF… : 0,1 M€

0,3 M€ des dépenses sont classées **Défavorables** :

- Achat de petites fournitures et équipements, achats vêtements de travail : 0,1 M€
- Entretien et maintenance du matériel roulant, carburant : 0,1 M€
- Frais alimentation et réceptions : 31 K€.

84 K€ des dépenses restent **à approfondir**. Il s'agit de l'achat d'ouvrages et d'abonnements dans le cadre de la documentation.

INVESTISSEMENT

12% des dépenses classées **Très favorables**, soit 41 K€ avec :

- Prorata de 50% des dépenses de déplacements et parc roulant réalisées pour l'achat de vélos et fournitures : 30 K€
- Acquisition de mobilier ou de matériel de bureaux 2nde main (application d'un prorata de 7% sur les dépenses d'acquisition de mobilier ou équipement) : 11K€

88% des dépenses classées **Défavorables**, soit 0,3 M€ :

- Acquisition de mobilier ou de matériel neuf : 261 K€
- Aménagement des véhicules du pool : 30 K€.

## 2. BUDGETS ANNEXES

L'analyse des dépenses d'investissement des budgets annexes a été réalisée pour la 1ère année en 2024. En voici les résultats.

### 2.1 LOCAUX ECONOMIQUES

44% des dépenses sont classées **Neutre** (0,25 M€) :

- Acquisition d'un local commercial (Marie Reynoard à Grenoble) : 0,2 M€
- Etude pour la réhabilitation d'une friche (site Sintertech le Pont de Claix) : 0,04 M€

56% des dépenses sont classées **Défavorables** (0,32 M€) :

- Entretien, maintenance bâtiments (Cémoi et Peupliers ) : 0,15 M€
- Entretien, maintenance bâtiments (cuisine Pôle R) : 0,1 M€
- Projet de travaux de réaménagement (bâtiments A&C) Pôle R : 0,03 M€

## 2.2 COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

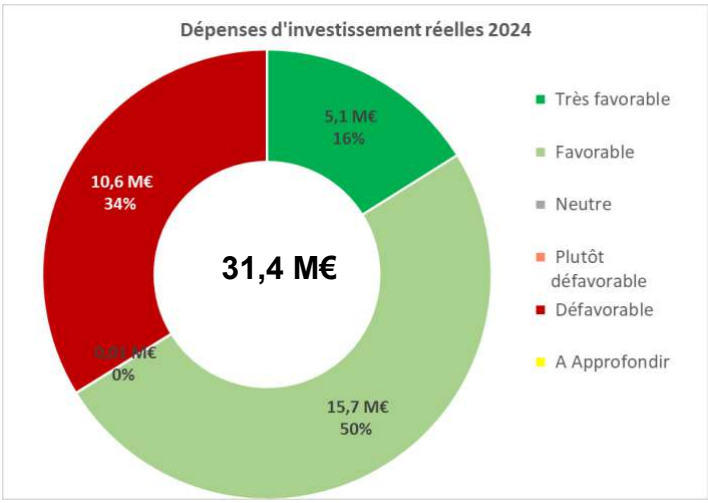


16% des dépenses sont classées **Très favorables**, soit 5,1 M€ :

- Amélioration du centre de compostage de Murianette et construction de l'unité de méthanisation : 2,1 M€
- Application d'un prorata sur les travaux de modernisation de 3 déchèteries sur les communes de Fontaine, Varces et site Jacquard au titre de la valorisation matière : 2,2 M€
- Achats matériel prévention et sensibilisation biodéchets (composteurs, broyeurs…) : 0,1 M€, travaux pôle R : 0,1 M€
- Application d'un prorata sur divers travaux de collecte (containeurs enterrés) au titre de la valorisation matière : 0,4 M€

La moitié des dépenses sont **Favorables**, soit 15.7 M€ :

- Reconstruction du centre de tri : impact de la construction bâtiment et de la finalité du bâtiment liée au tri et au recyclage : 13,5 M€
- Application d'un prorata sur les travaux de construction de l'usine d'incinération et de valorisation énergétique : partie valorisation énergétique (favorables) : 0,6 M€ + réaménagement du foncier : 0,1M€
- Application d'un prorata sur les travaux de modernisation de 3 déchèteries sur les communes de Fontaine, Varces et site Jacquard au titre de la valorisation énergétique: 0,3 M€
- Achats de véhicules électriques, châssis PL pour bennes à ordures ménagères au gaz naturel, équipement bennes à ordures : 1 M€

0.02% des dépenses sont classées **Neutre** (30K€) et concernent des frais d'insertion (6 K€).

34 % des dépenses sont classées **Défavorables,** soit 10.6 M€ :

- Application d'un prorata sur les travaux de construction de l'usine d'incinération et de valorisation énergétique: au titre de la partie incinération (Défavorables) : 5,5 M€, ainsi que sur les dépenses de réaménagement du foncier : 1,2 M€
- Application d'un prorata sur les travaux de modernisation de 3 déchèteries sur les communes de Fontaine, Varces et site Jacquard au titre du stockage (enfouissement): 0,2 M€
- Travaux d'entretien, maintenance dans les déchèteries et les locaux techniques : 1 M€
- Travaux d'équipements électromécaniques site UIVE actuel : 1,5 M€

- Achats de bacs roulants normalisés pour la collecte des déchets (en plastique non recyclé) : 0,8 M€
- Aide au financement des communes pour le tri (fonds de concours) : 0,26 M€
- Application d'un prorata sur divers travaux de collecte (containeurs enterrés) au titre du stockage (enfouissement) : 0,1 M€

## 2.3 STATIONNEMENT OUVRAGES

4% des dépenses sont classées **Plutôt défavorables**:

- Remplacement de signalétique parking Saint Bruno : 10 K€

96% des dépenses sont classées **Défavorables** (0,25 M€) :

- Frais d'études pour les travaux de réhabilitation du parking quartier Géants : 0,1M€
- Travaux d'entretien et de sécurisation (parkings Hoche, Notre Dame Musée, 3 Quartiers, Europole…) : 0,09 M€
- Frais d'études parking silo Arlequin : 0,06 M€

## 2.4 RESEAUX DE CHALEUR

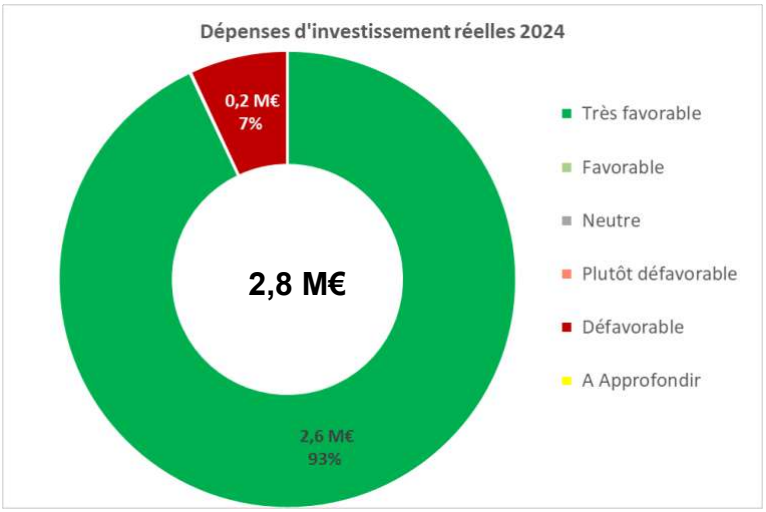


93% des dépenses sont classées **Très favorables** (2,6 M€) :

- Travaux de modernisation de la chaufferie Poterne (passage 100% bois) : 1,2 M€
- Rachat du réseau Exhaure Esplanade par GAM : 0,19 M€
- Application d'un prorata au titre des énergies renouvelables : réseaux de Meylan : 0,3 M€, Gières : 0,03 M€, Pont Claix : 0,02 M€
- Frais d'études réseau Biomax et Seyssins (chaufferie bois) : 0,1 M€
- Application d'un prorata sur la participation versée à la société Coriance pour le réseau de chaleur de Meylan cotée selon le mix énergétique : 0,76 M€

7% des dépenses sont classées **Défavorables** (0,2 M€) :

- Application d'un prorata selon le mix énergétique (gaz, fioul…) sur les réseaux de Gières, Meylan, Pont de Claix : 0,06 M€
- Application d'un prorata sur la participation versée à Coriance pour le réseau de chaleur de Meylan cotée selon mix énergétique : 0,13 M€

## 2.5 REGIE DE L'EAU POTABLE

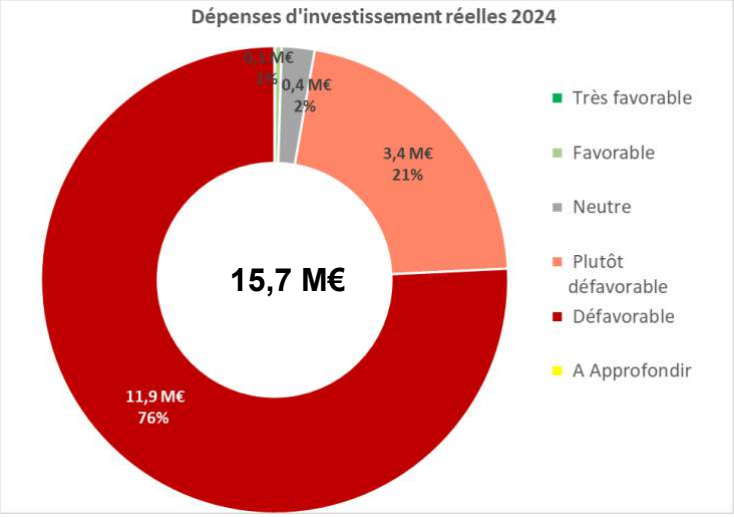


0.5% des dépenses sont classées **Favorables** (76 K€). Il s'agit d'achats de véhicules électriques 76 K€.

2% des dépenses sont classées **Neutre** (356 K€) :

- Etudes (état de santé des ouvrages du patrimoine, diagnostic des cuves, des réservoirs) : 0,12 M€
- Logiciels informatiques (modélisation hydraulique, collecte données, visualisation de carte) : 0,14 M€
- Refacturation des logiciels biens de reprise dans le cadre du protocole d'accord avec la SPL : 0,1 M€

21% des dépenses sont classées **Plutôt défavorables** (3.4 M€) et concernent des travaux d'amélioration des réseaux pour éviter les fuites d'eau.

76% des dépenses sont classées **Défavorables** (11.9 M€) :

- Travaux de sécurisation de l'alimentation en eau et d'interconnexion des réseaux : Saint-Egrève, St Georges de Commiers/Vif, Fontanil : 5,2 M€
- Travaux - gestion patrimoniale (renouvellement, renforcement) : 3,2 M€ (dont établissement de levés topographiques St Paul de Varces)
- Travaux de déviation de réseaux dans le cadre de l'aménagement de l'échangeur Rondeau sur les communes Echirolles-Grenoble : 1,1 M€
- Achats de compteurs : 0,9 M€, achats de matériel, achats de véhicules essence: 1,4 M€

## 2.6 REGIE ASSAINISSEMENT

1% des dépenses sont classées **Neutre** (0.2 M€) et concernent les prestations informatiques et gestion patrimoniale (outils cartographiques, outil de gestion patrimoniale, étude diagnostique des ouvrages, acquisition de logiciel de gestion de maintenance CARL).

52% des dépenses sont classées **Plutôt défavorables** (8.9 M€) :

- Travaux de renouvellement des réseaux : 5,7 M€ (Renouvellement des réseaux du secteur de la Commanderie à Echirolles, réhabilitation collecteurs intercommunaux assainissement Meylan-Corenc et Domène-Muriannette-Gières)
- Travaux de création d'ouvrage de traitement des eaux usées et d'extension des réseaux liés au zonage d'assainissement : 2,2 M€ (mise en service de la station d'épuration à filtre plantées de roseaux à Notre Dame de Commiers, deux opérations réceptionnées à la Tronche et Champ sur Drac, part de la métropole pour les travaux de raccordement de la station épuration du Sonnant à saint Martin d'Uriage)
- Projets de mise en conformité issus du Schéma directeur Assainissement : 1 M€

47% des dépenses sont classées **Défavorables** (8,2 M€) :

- Travaux dits d'accompagnement / programmes particuliers : 2,5 M€ (ZA-ZI Vouillands à Fontaine; déviation des réseaux dans le cadre des travaux aménagement du nœud du Rondeau)
- Travaux sur la station d'Aquapole : 0,2 M€ (concernent les opérations de sécurisation du traitement de temps de pluie et de création d'une nouvelle unité de traitement des sous-produits d'assainissement)
- Entretien maintenance GER du site Aquapole : 2,1 M€
- Projet d'amélioration de la sûreté Aquapole : 0,5 M€
- Travaux d'exploitation sur réseaux : 1,9 M€
- Acquisition d'un véhicule industriel diesel (hydrocureur) : 0,5 M€
- Dépenses relatives au matériel d'exploitation : 0,3 M€
- Travaux locaux techniques : 0,2 M€ (lancement des études de reconstruction du centre technique d'exploitation d'Echirolles)

## 2.7 GEMAPI

27% des dépenses sont classées **Très favorables** (1,2 M€) :

- Travaux de restauration écologique des 2 réserves naturelles régionales (Isles du Drac et l'Étang de Haute-Jarrie) : 0,3 M€
- Contribution de la Métropole versée au SYMBHI, pour la partie Gestion des milieux aquatiques : 0,2 M€
- Travaux de restauration écologique des milieux : 0,2 M€
- Travaux de renaturation du torrent de Jaillières dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle ligne Chrono 1 (C1) à Meylan : 0,1 M€,
- Travaux de restauration et de sécurisation du lit et des berges de la Vence : 0,3 M€

1% des dépenses sont classées **Neutre** (30K€)

72% des dépenses sont classées **Défavorables** (3 M€) :

- Travaux de sécurisation aux abords du Sonnant, pour une meilleure prévention des inondations, travaux d'aménagement divers : 1,2 M€
- Contribution de la Métropole versée au SYMBHI, pour la partie prévention des inondations : 1,8 M€.
- Frais études de sécurisation et dépollution du torrent La Loux sur la commune du Sappey-en-chartreuse : 25 K€

## 2.8 GROUPEMENT FERME D'UTILISATEURS (GFU)

100% des dépenses sont classées **Défavorables**. Il s'agit des dépenses liées à la réalisation d'extensions des infrastructures métropolitaines pour 48 k€ et des aménagements nouveaux pour 108 k€, vus précédemment.

## 2.9 PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

100% des dépenses sont classées **Très favorables** (0.5 M€) :

- Travaux d'installation panneaux photovoltaïques :
  - Centre de tri La Tronche : 280K€
  - Hôtel d'activités Cemoi : 83 M€
  - Centre technique Rondeau: 91 K€

## 2.10 LE SYNDICAT POUR L'AMENAGEMENT DU BOIS FRANÇAIS (SABF)

1 K€ des dépenses sont classées **Très Favorables.** Il s'agit de plantations d'arbres.

25 K€ des dépenses sont classées **Neutre**. Il s'agit de l'étude hydrogéologique et hydraulique des niveaux des plans d'eau : 25 K€

75 K€ des dépenses sont **Défavorables** :

- Travaux de maintenance (installation WC, couverture terrasse, raccordement fibre optique…) : 5 K€
- Achat de matériel : 14 K€
- Travaux d'exploitation base de loisirs (vestiaires) et snack : 55 K€

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

## PLUS D'INFORMATIONS :

**GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE**
04 76 59 59 59

**Accueil du public :**
1 place André Malraux à Grenoble

**Adresse postale :**
3 rue Malakoff, 38031 Grenoble, France

**grenoblealpesmetropole.fr**

Réalisation : Grenoble Alpes Métropole
Juillet 2025

Document imprimé sur papier recyclé.